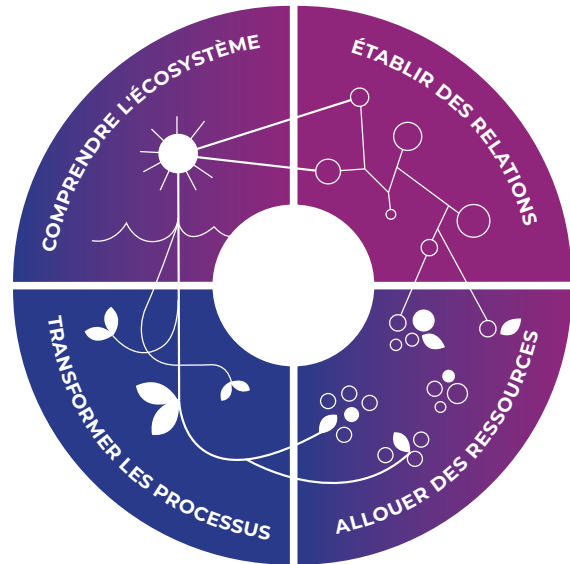




Quatre approches pour encourager les partenariats équitables de recherche

2022

Guide de bonnes pratiques **ESSENCE** et **UKCDR**



Four Approaches to Supporting Equitable Research Partnerships (Quatre approches pour encourager les partenariats équitables de recherche) est protégé par une licence de UKCDR (Collaborative on Development Research) et du Programme spécial de recherche et de formation sur les maladies tropicales (TDR) de

l'Organisation mondiale de la santé en vertu d'une licence non commerciale Creative Commons-Share Alike 3.0 Unported.

Le présent document peut être copié et redistribué à des fins exclusivement non commerciales et universitaires, à condition que la source soit identifiée et citée comme suit : ESSENCE and UKCDR on Health Research (2022) *Four Approaches to Supporting Equitable Research Partnerships*. Disponible sur <https://www.ukcdr.org.uk/resource/ukcdr-and-essence-2022-four-approaches-to-supporting-equitable-research-partnerships/>

ESSENCE on Health Research est une initiative qui permet aux donateurs/organismes de financement de la recherche de repérer les synergies, de créer une certaine cohérence et de revaloriser les ressources et les actions en faveur de la recherche sur la santé. Depuis sa création en 2008, ESSENCE (Enhancing Support for Strengthening the Effectiveness of National Capacity Efforts) a enregistré des avancées considérables. Pour ce faire, ils ont facilité le dialogue entre les différents partenaires et favoriser une meilleure coopération stratégique entre eux, notamment entre les agences de développement bilatérales, les organisations de financement, les programmes de santé internationaux, ainsi que les conseils de recherche et les universités. Le Comité de direction d'ESSENCE est composé des représentants suivants : Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada ; le Partenariat Europe-Pays en développement pour les essais cliniques (EDCTP) ; le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR) hébergé par l'Organisation mondiale de la santé et co-parrainé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; le Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (HRP) de l'OMS ; le Conseil sud-africain de la recherche médicale (SAMRC) ; l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida) ; le Ministère britannique de la santé et des affaires sociales (DHSC) ; le Centre international Fogarty des US National Institutes of Health (NIH/FIC) et Wellcome.

Pour de plus amples informations sur ESSENCE, veuillez consulter le site suivant : <https://tdr.who.int/groups/essence-on-health-research>

UKCDR propose des analyses de données, des outils et des conseils visant à renforcer la cohérence et les meilleures pratiques au sein des ministères et autres organismes de financement de la recherche sur le développement international au Royaume-Uni. Les activités de UKCDR consistent essentiellement à renforcer l'impact de la recherche et favorisent, à ce titre, la sécurisation, les capacités de recherche et les partenariats de recherche équitables. Nos principaux membres contributeurs sont le ministère des Affaires, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle (BEIS), le Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO), le ministère de la santé et des affaires sociales (DHSC), l'UK Research and Innovation (UKRI) et Wellcome. UKCDR est dirigé par le comité Strategic Coherence for ODA-funded Research (SCOR) Board, et a pour but d'amplifier la valeur et l'impact de la recherche pour le développement mondial en promouvant la cohérence, la collaboration et l'action conjointe entre les organismes de financement de la recherche britannique.

Pour de plus amples informations sur UKCDR, veuillez consulter le site ukcdr.org.uk.

Table des matières

Acronymes souvent utilisés 4

À propos d'ESSENCE, de UKCDR et de ce Guide de bonnes pratiques 5

Introduction 7

Approche 1. Renforcer l'écosystème des partenariats de recherche 10

1.1 Développer la notion de valeur 10

1.2 Aborder l'équité de manière holistique 10

1.3 Remédier aux inégalités de pouvoir 11

1.4 Investir sur le long terme 11

1.5 Contrôler, évaluer et tirer des enseignements des succès et des échecs 12

Étude de cas 1 | Confier la conception de l'appel à projets et les allocations budgétaires aux partenaires de PRFI 15

Étude de cas 2 | Consortiums de recherche pour favoriser des prises de décision équitables 16

Étude de cas 3 | Recrutement d'experts des PRFI pour aider à fixer les objectifs de recherche 17

Approche 2. Consolider les relations et les systèmes de recherche 18

2.1 Donner la priorité aux aspects intangibles de la gestion des relations - Comprendre les contextes et les cultures 18

2.2 Équiper les chercheurs correctement 19

2.3 Investir dans la gestion des recherches 19

Étude de cas 4 | De solides partenariats favorisent l'autonomie 22

Étude de cas 5 | Construire des systèmes favorisant la qualité de la recherche 23

Approche 3. Budget destiné à la formation de partenariats 24

3.1 Prévoir les partenariats lors des appels à projets 25

3.2 Financement direct en faveur des institutions et des chercheurs des PRFI 25

3.3 Suivi des financements et appui aux résultats de la recherche 26

Étude de cas 6 | Étendre l'éligibilité aux appels à projets pour plus d'équité 28

Étude de cas 7 | Utiliser des financements de lancement pour créer des partenariats de recherche 29

Approche 4. Instaurer des processus et des procédures qui pérennisent les partenariats 30

4.1 Réviser les modalités de gouvernance 30

4.2 Revoir les modalités de recherche 31

Étude de cas 8 | Fonder les partenariats sur la réciprocité et une vision partagée 36

Étude de cas 9 | Élargir l'accès aux données standardisées de manière sélective 37

Annexe 1 Modalités de création de ce document 38

Annexe 2 Ressources recommandées 40

Références 42

Acronymes fréquemment utilisés

PHR	pays à haut revenu
PFR	pays à faible revenu
PRFI	pays à revenu faible et intermédiaire
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Sida	Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement
RU	Royaume-Uni
UKCDR	UK Collaborative on Development Research (Collaboration Britannique pour la Recherche et le Développement)
USA	États-Unis

À propos d'ESSENCE, de UKCDR et de ce Guide de bonnes pratiques

ESSENCE on Health Research est une initiative lancée par des organismes de financement internationaux en vue de favoriser la coordination et l'harmonisation des investissements dans les capacités de recherche en matière de santé. Les membres d'ESSENCE adhèrent aux principes d'harmonisation des donateurs et d'alignement des pays exprimés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005 et le Programme d'action d'Accra de 2008. En se conformant à ces principes, les donateurs alignent et harmonisent leurs activités et leurs procédures avec les priorités des pays dans lesquels ils interviennent.

UKCDR propose des analyses de données, des outils et des conseils visant à renforcer la cohérence et les meilleures pratiques au sein des ministères et autres organismes de financement de la recherche sur le développement international au Royaume-Uni. Les activités de UKCDR consistent essentiellement à collaborer avec les organismes de financement de la recherche et la communauté de recherche afin de renforcer l'impact de la recherche et favoriser, à ce titre, la préservation, les capacités de recherche et les partenariats de recherche équitables. Grâce à ses conseils, ses ressources et ses possibilités d'engagement, UKCDR contribue à garantir l'optimisation des résultats du développement par des investissements dans la recherche, tout en apportant son soutien aux écosystèmes scientifiques et de recherche des pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI).

En 2019, UKCDR a coanimé le Forum international des organismes de financement de la recherche du développement de la recherche avec l'Académie africaine des sciences et l'Initiative des conseils subventionnaires de la recherche scientifique (Science Granting Councils Initiative). Les délégations présentes à l'événement ont identifié des lacunes au niveau des connaissances sur la mise en œuvre des principes de partenariat équitable, les facteurs favorisant les partenariats équitables et les exemples de bonnes pratiques de financement.

ESSENCE et UKCDR ont ensuite tenté d'identifier la manière dont les principes de partenariats équitables peuvent être concrétisés dans la pratique. Ce document a pour objectif de fournir aux organismes de financement de la recherche, aux établissements de recherche et aux chercheurs des conseils pratiques et des recommandations sur la mise en place de partenariats de recherche équitables et leur maintien. Voir l' [Annexe 1](#) pour avoir une brève description des processus de recherche et de consultation ayant contribué à la rédaction de ce texte.

Mentions

ESSENCE et UKCDR font mention de tous ceux qui ont répondu au sondage, pris part à des groupes de discussion, délivré des études de cas, recommandé des ressources et contribué à des examens d'experts.

Auteurs

Dr Garry Aslanyan ; Dr Alice Chadwick El-Ali ; Dr Maggy Heintz ; Eva Kagiri-Kalanzi ; Dr John Kirkland ; Yaso Kunaratnam ; Sheila Mburu ; Tolu Mohammed ; Amen Nwosu ; Laura Scott ; Daniela Toale.

Groupe de travail d'experts

Ce document a été élaboré avec le soutien d'un groupe de travail de organismes de financement de la recherche internationaux de la recherche composé des représentants des organisations suivantes : Université des sciences et technologies d'Addis-Abeba ; Académie africaine des Sciences ; Centre africain de technologie ; Fondation Bill & Melinda Gates ; Ministère des Affaires, de l'Énergie et des Stratégies industrielles, Royaume-Uni ; département de la Santé et des Services Sociaux, Royaume-Uni ; Elrha ; Partenariat entre l'Europe et les pays en développement pour les essais cliniques ; Fiocruz, Brésil ; Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, Royaume-Uni ; Fonds

national de la Recherche, Mozambique ; Ministère de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation, Ghana ; Ministère de la Recherche Scientifique, Sénégal ; Commission nationale de la recherche, de la science et de la technologie, Namibie ; Comité national sur les sciences et la technologie, Zambie ; Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique ; Conseil norvégien de la recherche ; Conseil sud-africain de la recherche médicale ; Recherche et innovation au Royaume-Uni ; Université de Ouagadougou, Burkina Faso ; Instituts américains de la santé ; Wellcome ; Banque mondiale.

Parallèlement au groupe de travail, les organisations suivantes ont également joué un grand rôle dans l'élaboration de ce guide de bonnes pratiques :

Alliance des universités de recherche africaines ; Association of Research Managers and Administrators (Association des administrateurs et gestionnaires de la recherche), Royaume-Uni ; Plateforme de données sur Ebola ; Alliance Indienne ; Initiative de gestion de la recherche en Inde ; Observatoire des données sur les maladies infectieuses ; International Research Development Funders Forum (Forum international des financeurs du développement de la recherche) ; Conseil de la recherche médicale, Royaume-Uni ; Partenariat de recherche N8 ; Institut national de la santé et de la recherche médicale, Royaume-Uni ; Sustainable Futures Global Network (Réseau mondial pour un avenir durable) ; Commission tanzanienne pour la science et la technologie ; UK Research and Innovation International Development Peer Review College (Collège d'examen par les pairs du développement international de la recherche et de l'innovation du Royaume-Uni).

Membres d'ESSENCE : Banque africaine de développement ; Association des universités du Commonwealth ; département de la Santé et des Affaires Sociales, Royaume-Uni ; Fondation Doris Duke ; Partenariat pour les essais

cliniques dans les pays européens et en développement ; Commission européenne ; Fiocruz, Brésil ; Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, Royaume-Uni ; Ministère allemand de la Coopération au Développement ; Institut Médical Howard Hughes ; Centre de recherches pour le développement international, Canada ; Conseil de recherches médicales d'Afrique du Sud ; Ministère des Affaires étrangères du Danemark ; Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales, Japon ; Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique ; Agence norvégienne de coopération au développement ; Fondation Rockefeller ; Initiative canadienne de recherche en santé mondiale ; Agence suédoise de coopération au développement ; Agence suisse pour le développement et la coopération ; Programme spécial de recherche et de formation sur les maladies tropicales ; Fondation UBS Optimus ; UKCDR ; Instituts américains de la santé/ Centre International Fogarty ; Bureau américain du Coordonnateur mondial du SIDA ; USAID ; Wellcome.

Membres de UKCDR : Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, Royaume-Uni ; Ministère des Affaires, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle, Royaume-Uni ; Ministère britannique de la santé et des affaires sociales, Royaume-Uni ; UK Research and Innovation (UKRI) ; Wellcome.

Pour plus d'informations sur ce document, ESSENCE ou UKCDR, veuillez contacter :

Responsable du Secrétariat Général d'ESSENCE : Dr Garry Aslanyan, aslanyang@who.int

Directeur Exécutif de UKCDR : Dr Maggy Heintz, m.heintz@ukcdr.org.uk

Introduction

Raisons pour lesquelles l'équité est essentielle dans le cadre de partenariats de recherche.

Un grand nombre de organismes de financement de la recherche et d'institutions universitaires admettent que les partenariats de recherche interrégionaux permettent de mieux cibler la recherche et d'en améliorer la qualité. Cependant, ils soulignent également qu'un meilleur alignement sur les priorités nationales et locales de développement des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) permettrait d'optimiser l'impact de leurs travaux (Bucher et al., 2020).¹ Dans le même temps, les avantages manifestes tirés de partenariats de recherche équitables et d'une localisation du développement (Kok et al., 2017) concourent à remédier aux inégalités de pouvoir qui caractérisent l'écosystème de la recherche mondiale contemporaine.²

Il fut un temps où les efforts visant à renforcer l'équité se concentraient essentiellement sur les conditions dans lesquelles la recherche avait lieu et les partenariats qui se formaient pour mener à bien projets et programmes. Cependant, le fait de travailler uniquement au niveau du projet restreint la mesure dans laquelle l'équité peut être instaurée (Fekadu et al., 2021). En 2017, UKCDR a publié un rapport identifiant dix façons dont les organismes de financement de la recherche peuvent exercer une influence sur les partenariats équitables (voir tableau 1), et depuis, de plus en plus de organismes de financement de la recherche et d'institutions de recherche ont apporté leur pierre à l'édifice (voir ESPA, 2018 ; Mkwanzani et Cin, 2021).

Les répercussions qu'a la dynamique du pouvoir sur le manque d'équité dans le cadre des partenariats de recherche sont bien connues. Une enquête sur laquelle s'appuie l'élaboration de ce document

révèle que 67 % des personnes interrogées étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que les inégalités de pouvoir avaient un impact sur l'équité dans les partenariats de recherche auxquels elles avaient participé. Les voix qui appellent à décoloniser la recherche mondiale nous invitent à nous pencher sur les partenariats de recherche entre pays riches et moins riches et à nous interroger sur les inégalités de pouvoir et de ressources qui les affectent (Alba et al., 2020).

Garantir l'équité dans les partenariats de recherche peut véritablement contribuer non seulement à la décolonisation des programmes de recherche et de production de savoir (Harle, 2020 ; Zaman et al., 2020), mais également à préserver l'intégrité éthique des programmes et processus de recherche (Fransman et al., 2021). C'est pour toutes ces raisons que l'équité mérite d'être privilégiée dans le cadre des partenariats internationaux de recherche.

¹ Voir aussi Oswald, Gaventa et Leach (2016), qui suggèrent que, dans la recherche engagée, l'excellence repose sur quatre piliers : la qualité, l'impact, les partenariats et la coconstruction.

² Les principes du Busan Partnership mettent l'accent sur l'appropriation locale et l'alignement des efforts de développement sur la stratégie nationale de développement d'un pays (OCDE, 2011), tandis que The Grand Bargain (IASC, 2016) est pertinent pour la localisation de l'action humanitaire.

Tableau 1 : Dix façons dont les organismes de financement de la recherche peuvent aider à la mise en place de partenariats de recherche plus équitables

1. Mettre l'accent sur l'établissement d'un agenda inclusif.
2. Financer de nouvelles thématiques de recherche et valoriser les compétences et connaissances indigènes complémentaires.
3. Fixer un cap sur les attentes en matière d'équité au sein des partenariats.
4. Récompenser les chefs de projet et les membres d'équipe compétents.
5. Viser l'équité au-delà des chefs de projet.
6. Vérifier si les budgets et tous les aspects liés à la gestion financière et à la recherche sont équitables.
7. Renforcer les capacités institutionnelles sans discontinuer.
8. Élargir la participation en favorisant de nouveaux partenariats de recherche - regarder au-delà des « sentiers battus ».
9. Investir sur le long terme.
10. Collaborer et apprendre des autres organismes de financement de la recherche et agences, que ce soit dans les pays du Nord ou du Sud.

(Adaptation de UKCDR, 2017)

Conceptualiser l'équité dans le cadre des partenariats de recherche

Donc, en quoi un partenariat est-il équitable ? Lors de l'International Research Development Funders Forum de 2019, les participants considéraient les partenariats de recherche comme équitables dans les termes suivants : « qui témoigne de la confiance mutuelle, de la participation, des responsabilités et des résultats de tous les partenaires, en accordant une valeur équitable à la contribution de chacun d'entre eux. »³

Nous avons, par ailleurs, demandé aux parties prenantes de se prononcer sur

cette définition dans le cadre de l'enquête sur laquelle le présent document a été élaboré. Les réponses obtenues ont fait ressortir d'autres éléments de l'écosystème de la recherche qui, selon eux, favorisent ou au contraire entravent l'équité dans le cadre des partenariats de recherche.

Certains de ces éléments renvoient à ce que l'on décrit parfois comme l'aspect intangible, mais crucial du « logiciel relationnel » (tels que le respect et la compréhension mutuels) ; d'autres renvoient aux réalités concrètes des « obligations relationnelles » (tels que les exigences des organismes de financement de la recherche et les accords contractuels). (Se reporter à la figure 1 pour consulter la représentation graphique des commentaires des participants : Se reporter également à l'Annexe 1 où une liste plus complète de ces réponses est donnée.)

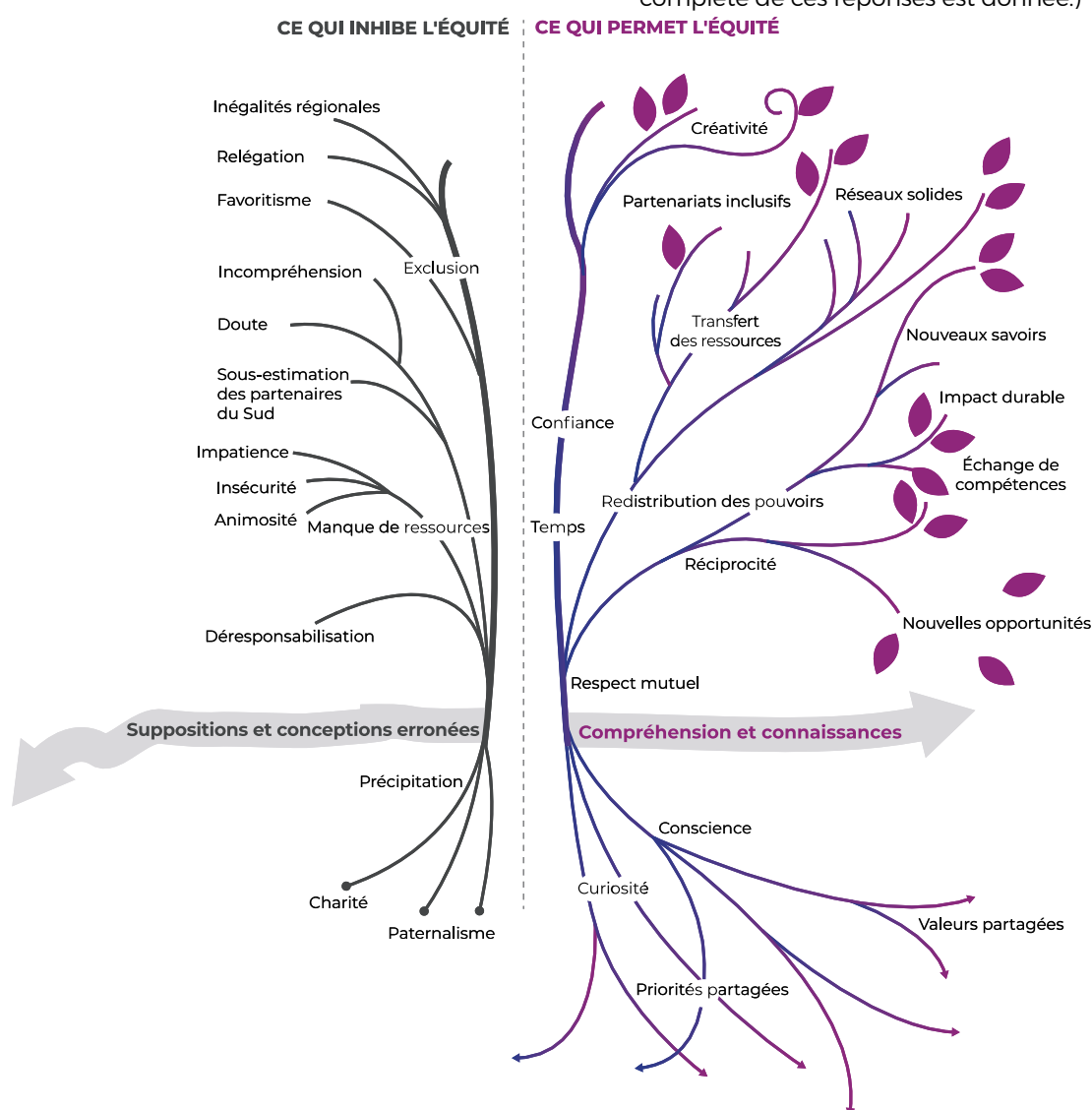


Figure 1. Éléments de l'écosystème de recherche qui favorisent ou freinent l'équité dans le cadre des partenariats de recherche

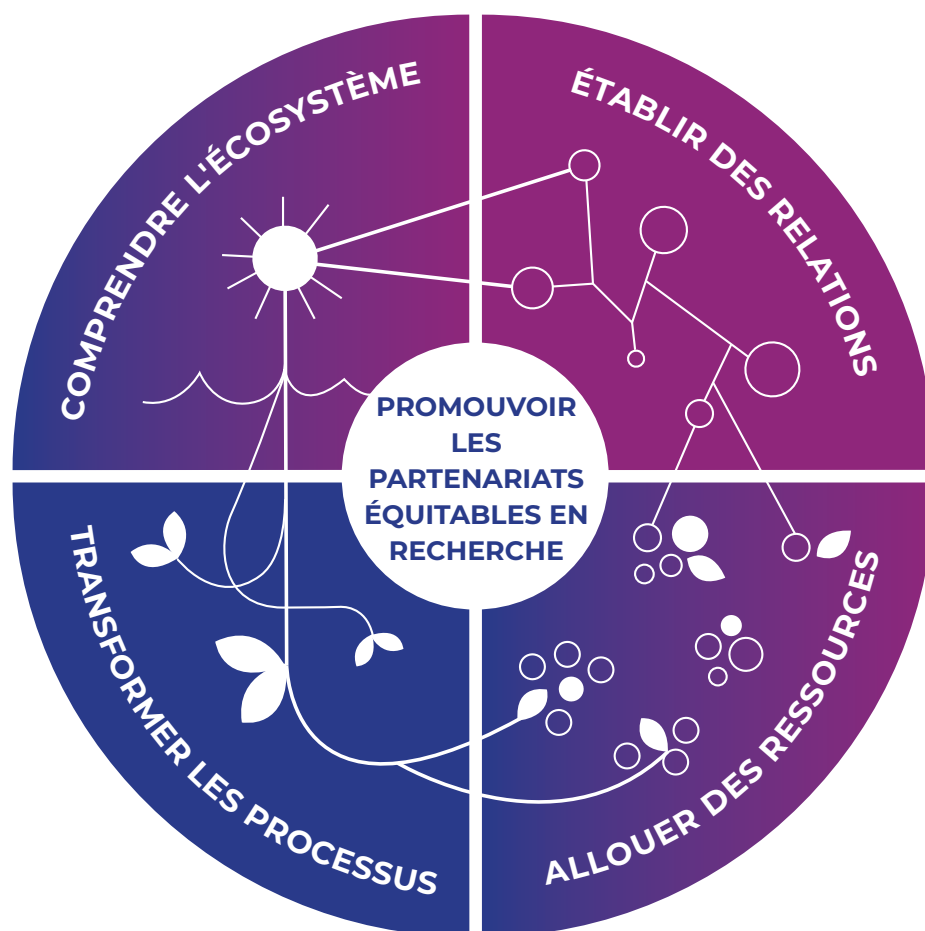


Figure 2. Ces quatre approches sont fortement interdépendantes.

Les discussions et consultations ultérieures sur les politiques et pratiques liées aux partenariats équitables ont confirmé que le contexte de la recherche, l'écosystème mondial de la recherche et les responsabilités des institutions de recherche et des organismes de financement de la recherche jouent un rôle central dans la conduite du changement.⁴

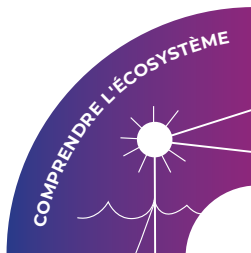
Au cours de ce processus, deux questions importantes ont été validées. En premier lieu, il est beaucoup plus probable que des relations de nature équitable se poursuivent au-delà d'un projet initial et prennent la forme de collaborations productives sur le long terme. Dans un second temps, dès lors que la spécificité du contexte et les différents besoins des partenaires sont pris en compte au moment de la conception et du déploiement des programmes de recherche, on constate un plus grand impact et une meilleure assimilation des résultats de la recherche.

Nos discussions et consultations ont permis d'identifier les quatre approches proposées ici comme des moyens de renforcer l'équité et de garantir la valorisation et l'utilisation de l'expertise de tous les partenaires de recherche. Dans chacune des approches, les organismes de financement de la

recherche, les institutions de recherche et les équipes de recherche pourront trouver des recommandations adaptées au contexte qui leur est propre, ainsi que des études de cas qui leur serviront d'exemples de mise en pratique de l'apprentissage. Compte tenu de l'excellent travail qui a déjà été réalisé dans ce domaine, la liste des ressources supplémentaires figurant à l'[Annexe 2](#) est donnée pour orienter les conversations, les actions et les réflexions à venir.

Ce document n'a pas vocation à être normatif. Il convient de considérer que toutes les recommandations, études de cas et ressources dépendent du contexte et que leur application doit tenir compte de leur pertinence par rapport à la spécificité de chaque situation. Que vous fassiez partie d'un organisme de financement de la recherche, d'un institut de recherche ou d'une équipe de recherche, nous espérons que ces quatre approches vous permettront d'élargir vos options, vos connaissances et vos compétences et d'initier et maintenir des partenariats de recherche véritablement équitables.

⁴ Pour de plus amples informations sur la recherche à l'appui de ce document, voir l'[Annexe 1](#). La plupart des données recueillies concernent des partenariats de recherche et consortiums multinationaux impliquant des PHR et des PRFI. Cependant, les mêmes dynamiques et problèmes se retrouvent souvent dans les partenariats entre PRFI, et surtout entre PFR et les PRM.



Approche 1. Renforcer l'écosystème des partenariats de recherche

“ Pour que les partenariats soient efficaces et véritablement équitables, ils doivent bénéficier d'une sécurité financière et d'un engagement à long terme.

- Chercheur, Népal

Le principe des partenariats équitables n'est pas nouveau dans le monde de la recherche et du développement. Toutefois, afin de favoriser l'équité dans les partenariats de recherche internationaux, il convient d'examiner soigneusement l'écosystème de recherche au sens large et d'y apporter des modifications. Cela implique de :

- Changer de regard sur ce qui constitue une valeur dans les partenariats de recherche.
- Adopter une approche plus holistique de l'équité dans le cadre des partenariats de recherche.
- Veiller à ce que les politiques mises en œuvre par les organismes de financement de la recherche, les institutions de recherche et les gouvernements favorisent l'équité au moment de négocier les accords de partenariat.
- Allouer des fonds visant à soutenir les partenariats entre instituts de recherche sur le long terme.

1.1 Élargir la notion de valeur

Nos recherches montrent que la notion de valeur a souvent un impact plus important aux premiers stades des partenariats de recherche, au moment où les objectifs et les méthodes sont en phase avec les critères de financement. Les organismes de financement de la recherche des PHR tendent à adopter une attitude peu encline à prendre des risques lorsqu'il s'agit de financer la recherche dans les PRFI : plutôt que d'essayer d'inclure et de s'engager auprès de différentes parties prenantes des PRFI, ils financent des individus et des institutions qu'ils connaissent déjà et avec lesquels ils ont une compréhension commune de l'excellence de la recherche.

Dans ce contexte, il importe peu de savoir si les chercheurs des PHR et des PRFI sont désireux d'apprendre les uns des autres, d'instaurer la confiance ou de respecter les intérêts de chacun. Des évaluations simplistes de la valeur (souvent fondées uniquement sur la minimisation des risques financiers) empêcheront ou détérioreront des relations de recherche potentiellement fructueuses et mutuellement bénéfiques, et des allocations de financement récurrentes à faible risque maintiendront les inégalités existantes. Pour que l'équité devienne une réalité tant dans les politiques que *dans la pratique*, il faut que les bases sur lesquelles reposent les relations personnelles et institutionnelles changent.

1.2 Adopter une approche holistique de l'équité

Pour parvenir à l'équité, il faut mettre fin à l'idée que la recherche financée par les PHR dans les PRFI implique nécessairement ou principalement un transfert unidirectionnel des connaissances et de l'expertise. Dans le cadre d'une approche holistique, toutes les politiques et procédures sont conçues de manière à favoriser l'équité dans les partenariats plutôt que de maintenir ou de reproduire l'inégalité.

C'est l'inclusion qui permet de créer l'équité. Pour que les partenariats soient véritablement équitables et mutuellement avantageux, les parties prenantes des PRFI doivent être incluses dans tous les processus de prise de décision. Cela englobe les programmes de recherche, les allocations budgétaires, les rôles de direction, les mesures des résultats et des impacts, etc. (voir [Approche 4](#)).

Les organismes de financement de la recherche des PHR sont de plus en plus nombreux à s'engager auprès de partenaires, d'institutions et d'autres parties prenantes des PRFI au moment de décider des priorités de recherche et de formuler des appels de fonds. Cependant, lorsque les fonds sont limités et proviennent en général principalement des PHR, ces engagements peuvent s'avérer difficiles. Pour établir un agenda équitable, il faut que les parties

prenantes des PRFI soient en mesure d'alerter les organismes de financement de la recherche et les autres partenaires des PHR sur les priorités stratégiques de leur pays, mais aussi sur les obstacles pratiques auxquels ils se heurtent dans le cadre des partenariats de recherche (voir les [Études de Cas 1 et 2](#)).

C'est en fixant des délais plus longs pour les appels et en exigeant la participation de représentants des PRFI à la gestion du programme qu'il est alors possible de favoriser la conception conjointe d'initiatives de recherche de manière à encourager l'établissement de relations durables (voir [l'étude de cas 2](#)).

1.3 S'attaquer aux inégalités de pouvoir

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, 67 % des participants à notre enquête estiment que les inégalités de pouvoir nuisent à l'équité dans les partenariats de recherche auxquels ils ont participé.

Dans la plupart des discussions portant sur l'équité, on suppose que les organismes de financement de la recherche et les instituts de recherche des PHR sont les premiers responsables de l'équité, et notre recherche suggère que de nombreux organismes de financement de la recherche, instituts de recherche et chercheurs des PHR prennent cette obligation au sérieux. Les politiques et pratiques relatives à la gouvernance de la recherche et à la distribution des ressources sont en cours d'examen. À titre d'exemple, les instituts de recherche des PRFI sont désormais financés directement et la priorité est donnée aux propositions de recherche menées par les PRFI.

Toutefois, pour parvenir à l'équité, les partenaires des PRFI doivent également développer les capacités et la confiance qui leur permettront de négocier des conditions équitables pour eux-mêmes. Nous sommes heureux de constater que les institutions de recherche et les gouvernements des PRFI sont de plus en plus engagés dans cette voie.

Le rôle des gouvernements des PRFI

Les gouvernements des PRFI peuvent jouer un rôle déterminant en veillant à une représentation adéquate de leurs priorités de recherche et à une répartition équitable des ressources de recherche. Les gouvernements des PHR et des PRFI pourraient également collaborer au renforcement des écosystèmes de recherche et à une meilleure capacité de négociation des institutions des PRFI

par rapport à leurs partenaires des PHR. Par exemple, on pourrait concevoir des programmes de financement des PHR visant à susciter et à encourager le cofinancement par les gouvernements et/ou les organismes de financement de la recherche des PRFI.

Les organismes de financement de la recherche peuvent également collaborer avec les gouvernements des PRFI et établir ou renforcer des comités nationaux d'examen de l'éthique composés de hauts responsables universitaires. Ces comités pourraient assurer la surveillance générale de la recherche et l'arbitrage dans les PRFI. Et, là où des partenariats institutionnels existent, les partenaires des PRFI et PHR doivent s'engager aux côtés des gouvernements chaque fois que cela est possible, et là où les écosystèmes de recherche pourraient profiter de ce type de macro participation.

1.4 Investir sur le long terme

La rapidité avec laquelle les collaborations doivent être formées et les propositions de recherche développées représente un obstacle majeur à l'équité dans les partenariats de recherche des PHR et des PRFI – bien trop souvent, on constate que les appels à projets sont publiés avec de très courts délais pour déposer une candidature. Dans cette précipitation, on perd l'occasion d'élaborer des perspectives et des approches différentes, sans avoir le temps de se pencher sur les inégalités de pouvoir et d'appropriation des projets.

Depuis l'adoption des Objectifs de développement durable de 2015, les instituts de recherche des PHR et des PRFI mesurent de plus en plus les avantages qu'il y a à établir des relations durables qui transcendent les projets ou les collaborations spécifiques et s'étendent à de multiples domaines et disciplines.

Le rôle des organismes de financement de la recherche

Il est essentiel de disposer d'un financement à long terme, soutenu et investi par-delà des projets ou des équipes de recherche spécifiques, afin de pérenniser des partenariats équitables. Le financement des instituts de recherche et leurs écosystèmes de création de partenariats doivent dépasser les concepts de portefeuilles ou d'investissements à court terme. Toutefois, la situation est plus complexe pour les organismes de financement de la recherche du fait qu'ils doivent continuer à encourager les nouveaux venus dans ce domaine. Il est essentiel que les organismes de financement de la recherche privilégient les

opportunités qui s'offrent aux instituts et aux pays sous-représentés dans les partenariats internationaux de recherche, tout en s'efforçant de renforcer la sécurité financière des programmes de recherche.

Le rôle des instituts de recherche

L'équité prend tout son sens là où les chercheurs et les institutions de recherche peuvent établir et maintenir des relations à long terme. Le fait d'étendre la portée d'un projet ou de veiller à ce que les relations et les écosystèmes de recherche soient correctement préservés entre les projets permet inévitablement de renforcer la compréhension mutuelle et d'améliorer considérablement les possibilités de partenariats équitables.

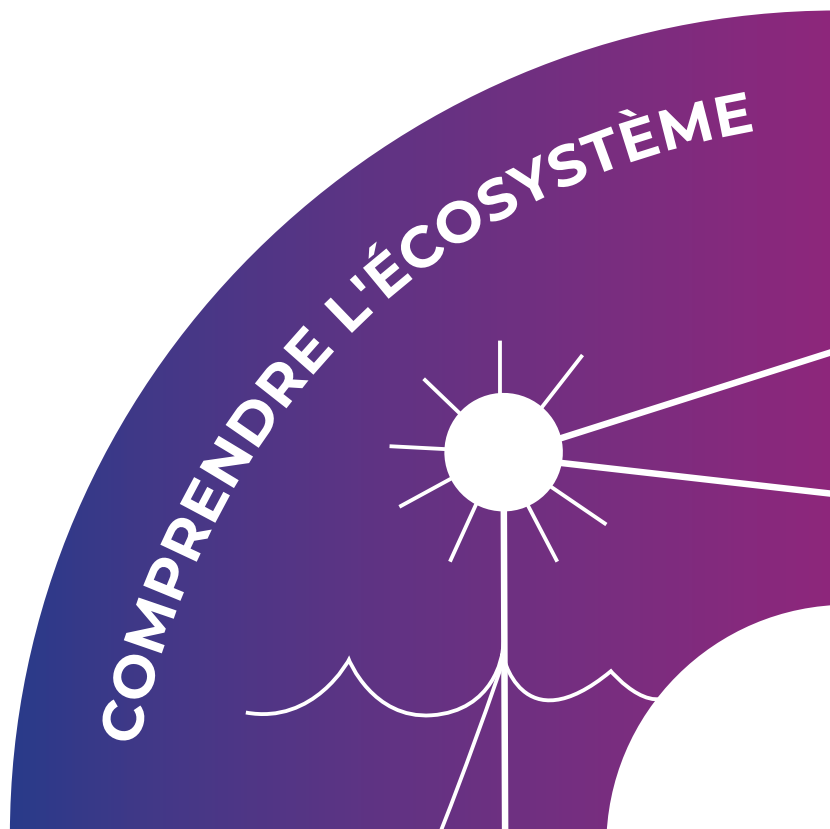
En réalité, quand il s'agit de déterminer les relations entre les institutions dans la pratique, les accords de collaboration entre les institutions partenaires (comme un protocole d'accord) peuvent avoir autant d'importance que les modalités d'attribution des financements.

Ces accords peuvent préciser la manière dont les partenaires interagissent, quand ils se rencontrent, le mode d'allocation des ressources, la gestion de la propriété intellectuelle, ainsi que le lieu et les modalités de publication des résultats.

1.5 Contrôler, évaluer et tirer des enseignements des succès et des échecs

Il est complexe de surveiller et d'évaluer l'équité dans les partenariats de recherche et d'en tirer des enseignements. Cela nécessite le recours à de nouvelles approches qui permettent de comprendre le matériel et le logiciel relationnels, ainsi que la manière dont ces derniers évoluent. En orientant le logiciel relationnel vers l'équité, cela devrait contribuer à faire évoluer les mentalités, tandis qu'en ajustant le matériel, les structures et les systèmes seront de plus en plus efficaces et adaptés.

Pour instaurer et suivre les changements dans les logiciels et matériels relationnels, cela nécessite une réflexion et une planification à long terme. Il faut veiller à ce que l'équité soit intégrée non seulement dans le cadre de partenariats et de projets de recherche particuliers, mais aussi dans tous les aspects des pratiques et de la coopération au sein des institutions. Ici aussi, l'amélioration de l'équité nécessite à la fois une *traction* de la part des bailleurs de fonds et des instituts de recherche des PHR et une *pression* de la part des instituts et des chercheurs des PRFI.



Pour les organismes de financement de la recherche	Pour les instituts de recherche	Pour les chercheurs	RECOMMANDATIONS SUR L'APPROCHE 1 RENFORCER L'ÉCOSYSTÈME DES PARTENARIATS DE RECHERCHE
Sur l'élargissement de la notion de valeur			
●			Prendre acte de la valeur inhérente aux partenariats équitables et instaurer des politiques et des pratiques de financement qui ne se limitent pas à identifier et gérer les risques en termes purement financiers.
●			Tenir compte de l'impact que les comportements et la culture des organisations de financement des PRFI ont sur les partenaires des PRFI, et se pencher sur l'inclusion et la représentation dans les structures décisionnelles internes.
Sur l'adoption d'une approche holistique de l'équité			
●	●		Prendre en compte, suivre et valoriser la mise en œuvre et la promotion de pratiques équitables en matière de partenariat dans tout le continuum de la recherche, et créer un environnement favorable qui incite les chercheurs à faire preuve d'équité dans toutes leurs relations avec les partenaires du projet.
●			Assurer la représentation des PRFI dans les partenariats au niveau des organismes de financement de la recherche (voir Étude de cas 1) ainsi qu'au moment de l'établissement des priorités de recherche et la conception des appels à projets (voir Étude de cas 3).
●			Collaborer avec des partenaires en vue de concevoir des appels à projets de recherche favorisant l'équité, comprenant, par exemple, des annonces avant l'appel à projets, de longs délais pour les appels à projets et des instructions claires sur l'admissibilité.
	●	●	Favoriser l'élaboration conjointe d'accords de collaboration qui orientent les partenariats entre équipes de recherche au sein de consortiums multinationaux.
Sur la lutte contre les inégalités de pouvoir			
●			Élaborer des politiques qui favorisent et encouragent le leadership et l'appropriation des PRFI, comme en finançant directement les partenaires des PRFI et le soutenant des propositions de recherche dirigées par les PRFI (voir Étude de cas 2 et Approche 3).
●	●		Assurer une plus grande implication des institutions de PRFI dans les processus politiques et décisionnels dans le cadre des programmes de recherche et des accords de partenariat institutionnels.
●			Reconnaître et développer le rôle des gouvernements des PRFI à garantir l'équité dans les processus de création de partenariats et de mise en œuvre de programmes.
●			Renforcer la capacité de recherche dans les PRFI en encourageant la création de comités d'éthique nationaux et institutionnels de renom.
●	●		Intégrer les questions sur l'équilibre des pouvoirs entre les partenaires dans les documents de proposition et faire que l'équité soit un critère d'approbation des programmes et des projets.

suite au verso

Pour les organismes de financement de la recherche	Pour les instituts de recherche	Pour les chercheurs	RECOMMANDATIONS SUR L'APPROCHE 1 (suite) RENFORCER L'ÉCOSYSTÈME DES PARTENARIATS DE RECHERCHE
●	●	●	Prendre la responsabilité de pratiquer et de promouvoir l'équité, et notamment dans les situations difficiles.
Investir dans des partenariats sur le long terme			
●			Encourager la poursuite et la durabilité des partenariats de recherche en examinant les accords de partenariat au moment d'étudier les demandes de subvention.
●			Encourager l'établissement de relations institutionnelles dans les PRFI et entre eux, ainsi qu'avec les institutions des PHR.
●	●		S'engager dans des partenariats de recherche sur le long terme en investissant dans des relations qui vont au-delà de programmes financés spécifiques.
●	●		Éviter les changements soudains dans le financement de la recherche, qui peuvent nuire aux relations et à l'établissement de partenariats.
	●	●	Entretenir des relations institutionnelles interrégionales et interrégionales à long terme qui soient fondées sur des principes équitables et des priorités partagées.
●			Trouver un équilibre entre continuité et concurrence tout en prenant acte de la valeur des relations de longue date entre institutions et/ou chercheurs.
●			Élargir la portée du financement de la recherche en incluant de nouveaux entrants, et assurer un suivi en intégrant le niveau des relations existantes dans les évaluations des propositions.
Sur le contrôle, l'évaluation et les enseignements à tirer des succès et des échecs			
●			Exiger des partenaires qu'ils indiquent la manière dont ils envisagent d'atteindre et de maintenir l'équité dans leur relation. Ensuite, créer des mesures qui permettent d'évaluer l'équité par rapport aux objectifs énoncés et rendre le financement futur dépendant de la façon dont les objectifs sont atteints.
	●		Examiner et évaluer les partenariats de recherche existants afin d'élaborer des lignes directrices et des politiques institutionnelles qui encouragent et optimisent l'équité.
●	●	●	Documenter les réussites et les échecs et partager les enseignements tirés (voir Étude de cas 8).
	●	●	Évaluer les besoins en capacités et en ressources de tous les partenaires au moment où les partenariats de recherche sont établis. Ensuite, élaborer des mesures qui répondront à ces besoins et surveiller les progrès réalisés pour y répondre.

Étude de cas 1 | Confier la conception de l'appel à projets et les allocations budgétaires aux partenaires de PRFI

En 2014, lorsque le ministère britannique des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle a lancé le fonds Newton, le Conseil de la recherche médicale (MRC) du pays entretenait déjà une relation étroite avec son homologue institutionnel en Afrique du Sud, le South African Medical Research Council (SAMRC). Le SAMRC, premier organisme national de financement de la recherche médicale en Afrique, jouit d'une bonne réputation et bénéficie d'une influence considérable. En 2015, la multinationale pharmaceutique GlaxoSmithKline (GSK) a lancé un plan d'investissement stratégique en vue de développer une expertise locale en Afrique subsaharienne au sein de son organisation et au-delà. À cette fin, le MRC, le SAMRC et GSK ont établi un programme de financement trilatéral visant à faciliter les partenariats de recherche entre les scientifiques sud-africains, africains et britanniques qui se concentrent sur certaines des maladies non transmissibles les plus répandues en Afrique.

Approche du partenariat équitable

- **L'organisme de financement de la recherche du PRFI dirige la conception et l'administration de l'appel à projets :** pour éviter tout désalignement des priorités de recherche, le SAMRC a dirigé l'élaboration et la gestion de l'appel, tout en agissant en tant qu'organisme d'attribution et administrateur de la subvention.
- **Bousculer les accords de financement standard :** en règle générale, dans le cadre du fonds Newton, les composantes britanniques des projets de recherche collaborative sont financées par le MRC et les composantes des PRFI par le SAMRC. Cependant, dans le cadre de cet appel, tout le financement a été directement versé à le SAMRC pour être ensuite redistribué aux collaborateurs sud-africains, africains et britanniques. Cela est venu inverser la relation standard financement/aide PHR-PRFI qui prévaut dans les partenariats de recherche internationaux.

Impact de cette méthode de travail

- Le modèle MRC-SAMRC donnait la priorité aux besoins de recherche de PRFI. Le succès qu'a connu l'approche a conduit à sa réplique dans quatre partenariats de financement bilatéraux ultérieurs dans des domaines tels que la résistance antimicrobienne et la santé mentale.
- Le modèle de financement a favorisé la durabilité des programmes de recherche africains en garantissant la visibilité de la recherche au sein des systèmes locaux de recherche en santé.
- La gestion du programme sous direction africaine a permis de renforcer les liens avec les services gouvernementaux locaux et les décideurs politiques, élargissant ainsi l'impact du programme.

Leçons apprises

- Lorsqu'il s'agit d'utiliser de l'argent public et de collaborer avec l'industrie, il est crucial d'avoir un cadre juridique et financier solide. L'élaboration d'un contrat trilatéral (couvrant tous les aspects, des dispositions financières aux attentes en matière d'audit, en passant par les processus d'examen par les pairs et les conditions d'octroi des subventions) a exigé un investissement en temps et en efforts de la part de tous les partenaires. Toutefois, cela a également permis de renforcer la confiance entre les partenaires et de créer un modèle de référence pour les futures initiatives conjointes.
- Assurer une gestion de la propriété intellectuelle conforme aux exigences juridiques et organisationnelles de chaque pays et partenaire a constitué un défi de taille, nécessitant un investissement important en temps et en expertise de la part de toutes les parties avant le lancement de l'appel.
- Pour résoudre les problèmes complexes du développement mondial, des approches novatrices doivent être adoptées afin de garantir la participation des PRFI à l'élaboration des programmes de recherche mondiaux et locaux. Il s'agit non seulement de financer les chercheurs des PRFI, mais aussi de veiller à ce que les institutions de recherche des PRFI jouent un rôle prépondérant dans les allocations budgétaires et la gestion de la recherche.
- Le manque d'investissement dans la recherche par les gouvernements des PRFI accentue les inégalités de conditions de travail entre les chercheurs des PRFI et ceux des PHR.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant :

<https://www.ukri.org/what-we-offer/international-funding/newton-fund/>

Étude de cas 2 | Consortiums de recherche pour favoriser des prises de décision équitables

En 2016, le Partenariat entre l'Europe et les pays en développement pour les essais cliniques (EDCTP) a lancé un appel à projets sur la recherche et la prise en charge clinique des patients atteints de maladies épidémiques liées à la pauvreté en Afrique subsaharienne. Cela a conduit au financement de l'ALERT et de PANDORA-ID-NET : deux grands réseaux de préparation aux épidémies, collaboratifs et multidisciplinaires, couvrant l'Afrique subsaharienne et l'Europe. Les réseaux ont deux missions principales. La première est de produire des preuves plus rapidement pour une prise en charge clinique optimale des patients. La seconde est de guider les réponses de santé publique face à des épidémies infectieuses graves en Afrique qui présentent un potentiel pandémique ou qui pourraient fortement nuire au bien-être des populations et au bien-être socio-économique.

Approche du partenariat équitable

- **Les appels à projets de financement sont conçus pour encourager des partenariats équitables :** pour ce faire, il faut exiger que l'un des partenaires au moins soit une entité juridique basée en Afrique subsaharienne ; veiller à ce que les propositions soient examinées non seulement en termes d'excellence scientifique, mais aussi en fonction de leur capacité à renforcer la recherche ; s'interroger sur la pertinence de la répartition des ressources et des tâches au sein des partenariats ; et veiller à ce que les priorités locales soient dûment prises en compte en permettant aux chercheurs africains des régions touchées par la maladie de diriger les réseaux.
- **Des modalités de gouvernance qui requièrent un leadership distribué :** pour assurer une prise de décision et une gestion équitables, toutes les entités participantes doivent être représentées au sein des comités exécutif et de direction des réseaux. La voix des représentants des centres cliniques est particulièrement forte au sein des comités, et une certaine équité est également maintenue en termes de genre, de représentation sous-régionale et d'ancienneté.

Impact de cette méthode de travail

- L'établissement d'un programme équitable a permis aux réseaux de rapidement engager des actions de recherche face aux épidémies de fièvre de Lassa au Nigeria, d'Ebola en République démocratique du Congo, de virus Chikungunya en République du Congo, de peste à Madagascar, de virus de la variole du singe en République centrafricaine et de COVID-19 en Afrique subsaharienne.
- Il a été possible de répondre rapidement, car les structures de gouvernance des deux réseaux avaient établi des liens étroits avec les organismes de recherche locaux chargés de coordonner la recherche pendant les épidémies, ainsi qu'avec les Réseaux régionaux d'excellence de l'EDCTP et le Centre africain de Contrôle et de Prévention des maladies.

Leçons apprises

- Bien que les réseaux aient contribué à favoriser l'équité dans l'établissement des priorités de recherche, les établissements qui comptent sur l'accès aux subventions avant de se mettre au travail auront du mal à réagir rapidement si on leur demande de lancer des activités de recherche.
- Les accords de consortiums peuvent simplifier et encourager la prise en charge par les partenaires moins expérimentés et (le cas échéant) prévoir des possibilités de renforcement des compétences par la répartition des tâches et des responsabilités ; la formation des femmes et des jeunes chercheurs doit être expressément prévue et surveillée.
- Pour que les résultats de la recherche puissent être intégrés rapidement dans les politiques et systèmes nationaux et que leur impact soit évalué en permanence, le financement de la recherche doit être assuré en partenariat avec les principales parties prenantes régionales.
- Les réseaux et partenariats de recherche établis sont parfaitement à même de réagir rapidement aux situations d'urgence. Ces réseaux devraient s'engager dans la recherche et/ou la fourniture de services tout en veillant à avoir la capacité (y compris financière) et la flexibilité nécessaires pour répondre à des crises soudaines.

Pour plus d'informations, consulter les liens suivants :
<http://www.edctp.org/networks-excellence/> et <https://africacdc.org/>

Étude de cas 3 | Recrutement d'experts en PRFI pour aider à établir des programmes de recherche

Le programme norvégien « Global Health and Vaccination Programme (GLOBVAC) » ou Programme mondial de santé et de vaccination a pour objectif principal de promouvoir l'équité en encourageant une recherche de haute qualité qui contribue à améliorer durablement la santé des populations défavorisées. Après avoir mené à bien deux cycles de ce programme entre 2006 et 2020, le Conseil norvégien de la recherche (RCN) a cherché à élaborer des priorités pour une troisième phase, portant l'initiative à 2031. Les priorités devaient être élaborées conformément aux directives fournies par les ministères de financement (Affaires étrangères plus Santé et soins) et au règlement de l'OCDE sur l'aide publique au développement.⁵ Au départ, le RCN a nommé un groupe de travail de chercheurs norvégiens pour établir les priorités de la période de financement. Après avoir compilé une ébauche des priorités, le groupe de travail a décidé de consulter un panel d'experts composé de chercheurs chevronnés basés dans les PRFI.

Approche du partenariat équitable

- **Donner la priorité à l'inclusivité** : la représentation géographique et l'équilibre entre les sexes ont servi à déterminer la composition finale du panel d'experts. Des chercheurs chevronnés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont été inclus.
- **Renforcer la confiance** : inviter les membres du groupe de travail à nommer des membres pour le panel d'experts des PRFI a donné de bons résultats car les membres pouvaient se porter garants des connaissances, des compétences et de la réputation de ceux qu'ils recommandaient.

Impact de cette méthode de travail

- Les recommandations du groupe d'experts des PRFI ont été envoyées à l'ensemble du groupe de travail et à l'administration du RCN. Cette démarche a permis la transparence du processus.
- Les recommandations du groupe d'experts des PRFI ont permis d'inscrire le partenariat équitable parmi les priorités des futures allocations de fonds de GLOBVAC.
- Le réseau de partenaires de recherche réputés des PRFI du RCN a été élargi et les priorités de GLOBVAC ont été modelées par les recommandations des PRFI.

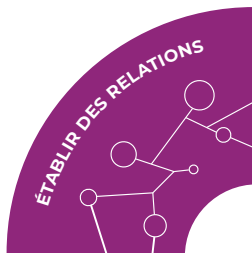
Leçons apprises

- Rares sont les organismes de financement de la recherche qui disposent de réseaux compétents ou d'une réelle expérience des réalités de la recherche dans des pays autres que le leur. Sans ces informations, ils demeurent inconscients des avantages qu'il y a à faire participer les chercheurs des PRFI à la définition des priorités.
- En qualité d'organisme gouvernemental, il est légalement interdit au RCN d'allouer des fonds à des organismes de recherche qui se trouvent à l'étranger. Cependant, les institutions de recherche norvégiennes peuvent demander des fonds au RCN pour couvrir les coûts encourus par leurs partenaires PRFI, et le RCN peut fixer des conditions d'accès à ces fonds afin de faire respecter l'équité dans ces partenariats.
- Dès le départ, les organismes de financement de la recherche devraient prévoir la participation des PRFI à la définition des priorités et éviter d'investir dans des projets qui ne respectent pas les principes du partenariat équitable. Il convient d'inclure des représentants des PRFI dans les groupes de travail qui définissent les futures priorités de recherche, de manière à garantir la définition et le respect des exigences en matière de partenariats équitables tout au long de la durée de vie des projets financés.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant :

<https://www.oecd.org/dac/evaluation/daccriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm>

⁵ Les États membres de l'OCDE sont tenus de diriger le financement de la recherche vers les PRFI par le biais de programmes d'aide publique au développement (APD). Ce financement est assorti de quelques clauses qui précisent la manière dont les bénéfices de l'APD doivent être distribués aux PRFI. Ces clauses ne garantissent pas encore, ni même n'exigent, l'équité en matière de partenariats de recherche. En réalité, certaines recherches menées exclusivement par des équipes de recherche de PHR sont toujours admissibles au financement de l'APD. Jusqu'à ce que cela change, il est primordial que les organismes de financement de la recherche s'engagent à favoriser l'équité dans les partenariats.



Approche 2. Consolider les relations et les systèmes de recherche

“ Pour qu’un partenariat soit véritablement équitable, toutes les parties doivent prendre conscience de leur inter-dépendance et des enseignements qu’elles peuvent tirer les unes des autres.

- Chercheur, Pays-Bas

Pour favoriser des partenariats équitables, les organismes de financement de la recherche, les instituts de recherche et les communautés de chercheurs doivent privilégier le renforcement des relations et des systèmes de recherche. Cela suppose de se concentrer à la fois sur l’aspect intangible des partenariats (favoriser le respect mutuel, développer des priorités communes, etc.) et sur l’aspect tangible des partenariats (comme les exigences des organismes de financement de la recherche et des institutions qui favorisent l’équité au sein de l’écosystème de recherche). Dans cette section, nous mettons en évidence les obstacles et les facteurs favorables dans ces domaines, et nous formulons des recommandations visant à renforcer les relations et les systèmes de recherche et à créer ainsi une plateforme permettant d’établir des partenariats équitables.

2.1 Donner la priorité aux aspects intangibles des relations - Comprendre les contextes et les cultures

Le respect et la compréhension mutuels sont des facteurs essentiels de la réussite des partenariats. Leur absence représente un obstacle majeur. Cela est particulièrement vrai lorsque les relations franchissent les frontières nationales, institutionnelles, culturelles, financières, disciplinaires et réglementaires. Là où règnent respect mutuel et curiosité, les partenaires de recherche ont plus de facilité à prendre en compte leurs différentes capacités ou niveaux de ressources, et sont à même d’adapter leurs accords pour faire face aux éventuelles difficultés de mise en œuvre.

On ne peut espérer qu’un chercheur ou une institution puisse comprendre tous les contextes de recherche. Cependant, les équipes qui prennent le temps de faire connaissance et de prendre conscience des différences qui existent dans leurs contextes socioculturel, politique et institutionnel sont plus à même de préparer des propositions de recherche en accord avec leurs priorités communes et de produire des recherches de haute qualité. En leur donnant la possibilité d’articuler les attentes et les hypothèses, les partenaires sont plus enclins à négocier des ententes sans s’en remettre

aux agendas, politiques et règlements des PHR et de leurs institutions. Comme indiqué dans la [Section 1.4](#), les partenariats institutionnels sur le long terme jouent également un rôle essentiel à cet égard.

De nombreux instituts de recherche ont élaboré des programmes de formation et des directives écrites sur la création de partenariats (voir [Annexe 2](#)). Ces éléments peuvent s’avérer particulièrement précieux pour permettre aux institutions et aux équipes de recherche, non seulement d’établir des partenariats équitables, mais également de le faire de manière à influencer sur la culture et les pratiques institutionnelles au sens large.⁶

On y aborde les questions traitant notamment de la manière dont les instituts de PHR et de PRFI initient les collaborations de recherche et élaborent des contrats de partenariat en phase avec leurs différentes priorités et approches. Les programmes et les recommandations offrent également des options permettant de distinguer les contributions respectives à la propriété intellectuelle et à la production de connaissances.

De même, des instituts de recherche de plusieurs PRFI (l’Afrique du Sud en est un exemple) ont élaboré des politiques visant à traiter les difficultés de partenariat avec les institutions des PHR en alignant les accords de recherche sur le soutien aux mécanismes de renforcement des capacités de recherche.⁷ La diffusion de ces politiques et processus permet d’informer et d’aider des institutions analogues dans le monde entier.

⁶ Voir l’[Annexe 2](#) pour accéder à des ressources supplémentaires, comme la Série de Documents sur les Bonnes Pratiques d’ESSENCE, et le Guide de bonnes pratiques pour la recherche inclusive dans le développement mondial (Altink et coll., 2022), co-rédigé par des partenaires d’organismes de PHR et de PRFI.

⁷ Le Global Code of Conduct for Research in Resource-Poor Settings, développé par l’Equitable Research Partnerships Trust.

2.2 Équiper les chercheurs correctement

“ Dans toutes les subventions, les organismes de financement de la recherche devraient prévoir des composantes réservées à la formation et au renforcement des capacités.

- Chercheur, Népal

Respect et compréhension permettent également de reconnaître les différences de capacités et les inégalités d'accès aux ressources, ce qui donne aux partenaires les moyens d'y remédier dans le cadre de partenariats spécifiques et dans l'écosystème de recherche au sens large. Les chercheurs et instituts des PHR ont beaucoup à apprendre des partenaires PRFI sur la manière de mener et de promouvoir la recherche dans les PRFI, et c'est au moment où tous les partenaires reconnaissent leurs propres lacunes en matière de connaissances que le processus de renforcement des capacités devient bidirectionnel (voir [Étude de cas 5](#)). Cela permet non seulement de renforcer le système de recherche et de donner aux instituts des PRFI les moyens d'orienter les programmes de recherche, mais aussi de favoriser l'application et l'impact de la recherche.

Cependant, les inégalités structurelles entre les institutions des PHR et celles des PRFI engendrent des obstacles et des défis en matière de ressources destinées aux collaborations, contribuant souvent à l'inégalité au début des partenariats, au moment où les universitaires établissent des relations. Dans ce contexte, une approche systémique doit être adoptée pour permettre l'établissement de partenariats équitables. En d'autres termes, les obstacles systémiques à l'équité, comme le manque de financement de la recherche, d'infrastructures et d'équipements, et même l'accès aux publications dans les PRFI, doivent être pris en compte au même titre que les mesures de soutien aux chercheurs individuels.

Il faut une quantité considérable de chercheurs pour permettre aux institutions des PRFI de façonner et de diriger la recherche. Il est possible d'atteindre

cette quantité considérable, par exemple, en nommant des chercheurs de PRFI en qualité de chercheurs principaux et d'examineurs experts dans des projets internationaux. Cela aiderait également d'offrir plus de possibilités et de financement aux chercheurs en début de carrière. Encore une fois, cela exige que les organismes de financement de la recherche et les organismes de financement aillent au-delà des cycles de projet standard et investissent à plus long terme pour contribuer au transfert du pouvoir et des ressources aux chercheurs et aux organismes des PRFI (voir [Étude de cas 4](#)).

2.3 Investir dans la gestion de la recherche

Il peut exister de grandes disparités entre les niveaux de financement de la recherche au sein des institutions de recherche des PRFI et entre celles-ci et leurs partenaires des PHR (voir Wellcome et al. n.d et [Étude de cas 5](#)). Il n'est pas rare que les responsables de la recherche des PHR se retrouvent à négocier des accords de partenariat avec des chercheurs des PRFI qui n'ont pas ou peu accès à un accompagnement managérial ou juridique durant le processus de négociation. Le peu de soutien à la recherche entrave les capacités des chercheurs des PRFI à obtenir des subventions, gérer des projets et négocier des conditions équitables.

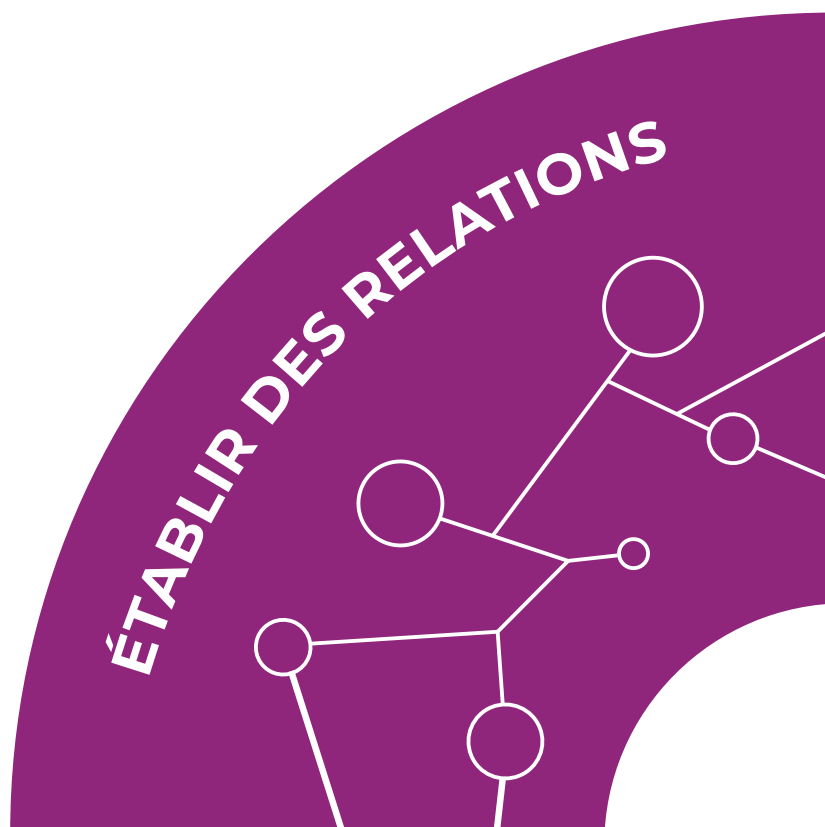
C'est pourquoi le renforcement des capacités de recherche dans les PRFI exige que les organismes de financement de la recherche et les organismes des PHR participent à la mise en place et au financement de formations et de ressources en matière de gestion de la recherche. À plus long terme, en élargissant le rôle de la gestion de la recherche, on devrait permettre aux partenaires PRFI et PHR d'avoir un pouvoir de négociation égal (voir [Approche 1](#) et [Étude de cas 4](#)).

“ La capacité de recherche doit être accompagnée par des investissements des organismes de financement de la recherche et des institutions dans la gestion de la recherche, en tenant compte de l'importance du système de soutien à la recherche.

- Directeur de recherche,
Royaume-Uni

Pour les organismes de financement de la recherche	Pour les instituts de recherche	Pour les chercheurs	RECOMMANDATIONS SUR L'APPROCHE 2 RENFORCER LES RELATIONS DE RECHERCHE
Sur la priorité aux aspects intangibles des relations			
●	●	●	S'informer sur les économies politiques et les écosystèmes de recherche des PRFI et comparer les conditions de vie et de travail des partenaires et des participants à celles qui sont les vôtres.
●	●	●	Adopter une approche collaborative en vue de conclure des accords de partenariat équitables et s'inspirer des institutions qui ont réalisé des progrès à cet égard.
●			Partager les connaissances sur les contextes de recherche des PRFI avec les autres organismes de financement de la recherche afin d'éviter la réplication des efforts.
Sur l'utilisation des directives et des politiques existantes afin d'établir des partenariats solides			
●	●	●	Utiliser les ressources et formations existantes pour sensibiliser aux différences entre les écosystèmes de recherche, ainsi qu'aux disparités régionales, aux barrières linguistiques, aux inégalités entre les sexes et les ethnies, etc. de manière à perfectionner vos processus et politiques de création de partenariats (voir Annexe 2).
	●	●	Élaborer des ressources supplémentaires pour mieux comprendre les contextes et les écosystèmes de recherche, ainsi que les asymétries de pouvoir et de ressources (voir Annexe 2).
Sur le bon équipement des chercheurs			
●	●		Prendre acte de l'impact des différents contextes politiques et de recherche et adopter une approche systémique permettant de renforcer les capacités de recherche aux niveaux individuel, institutionnel et écosystémique.
●	●		Exiger une évaluation des capacités de tous les partenaires et veiller à ce que les plans visant à combler les lacunes soient incorporés aux plans et budgets des projets.
●	●		Assurer le suivi des projets et veiller à ce que les partenaires répartissent équitablement les possibilités de publication et d'impact.
●			Exiger que la formation et le mentorat des chercheurs en début de carrière dans les PRFI soient une condition d'octroi de subvention.
●	●	●	Promouvoir des réseaux institutionnels transrégionaux qui encouragent et permettent aux universitaires des PRFI de diriger des partenariats mondiaux.
●	●		Inviter les chercheurs et les évaluateurs des PRFI à élaborer ensemble des outils de suivi des progrès en matière de capacité de recherche dans des projets spécifiques et dans des partenariats institutionnels sur le long terme.
	●	●	Veiller au partage équitable des possibilités de développement des capacités individuelles.

Pour les organismes de financement de la recherche	Pour les instituts de recherche	Pour les chercheurs	RECOMMANDATIONS SUR L'APPROCHE 2 (suite) RENFORCER LES RELATIONS DE RECHERCHE
Sur l'investissement dans la gestion de la recherche			
●	●		Veiller à ce que le financement du projet contribue à une stratégie de renforcement des systèmes de recherche institutionnels, et notamment à la gestion de la recherche et aux capacités financières.
●	●		S'engager de manière ciblée avec les partenaires PHR et PRFI sur les exigences, les délais et les processus afin de traiter les divergences existantes dans les capacités de gestion de la recherche.
●	●	●	Développer des partenariats stratégiques et institutionnels qui contribuent au renforcement durable des capacités de recherche et de gestion de la recherche dans le cadre de projets de recherche spécifiques et au-delà.
	●	●	Participer à des réseaux de gestion de la recherche pour faire évoluer les mentalités sur l'importance de la co-conception des projets et du partage des ressources au moment de conclure des partenariats de recherche.
	●	●	Évaluer les capacités respectives de gestion de la recherche dès le début d'un partenariat et élaborer des réponses qui permettent d'approfondir la compréhension mutuelle et d'étendre les compétences de chacun.
	●	●	Favoriser la communication entre les responsables de la recherche dans les institutions des PHR et des PRFI afin de promouvoir l'échange de connaissances et l'apprentissage.



Étude de cas 4 | De solides partenariats favorisent l'autonomie

Cofinancée par le Département indien de la biotechnologie (Department of Biotechnology - DBT) et Wellcome, la fondation caritative basée au Royaume-Uni, The India Alliance, a été créée en 2008. En sa qualité d'organisme caritatif, l'India Alliance investit dans des idées révolutionnaires et renforce les capacités de recherche dans le but de faire progresser la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé et du bien-être. Une grande partie de son financement est destinée au renforcement de l'écosystème de la recherche en Inde au travers de bourses de recherche, et l'appui apporté à des équipes de scientifiques, ainsi qu'à des centres de recherche clinique et des groupes de parties prenantes qui luttent contre d'importants problèmes de santé.

Approche du partenariat équitable

- **Renforcer la gestion de la recherche** : afin de créer un écosystème de recherche plus solide et plus favorable en Inde, l'India Alliance a mis en place l'Initiative de gestion de la recherche en Inde (IRMI). L'IRMI propose une formation en leadership, des bourses et des possibilités de mise en réseau aux responsables de recherche qui encouragent la collaboration interdisciplinaire et l'engagement du public.
- **Accroître les investissements locaux** : DBT et Wellcome ont, dans un premier temps, investi à parts égales dans l'Alliance. Conscient de la valeur de l'Alliance, DBT a doublé sa contribution pour la période 2019 à 2024, portant le ratio à près de 2 : 1 en faveur d'un financement local.
- **Encourager le leadership distribué** : DBT et Wellcome sont les administrateurs de l'Alliance et sont conseillés par un conseil consultatif stratégique composé de scientifiques indépendants. Ainsi, les parties prenantes sont grandement impliquées et contribuent aux questions de politique et de stratégie.

Impact de cette méthode de travail

- L'Alliance développe une communauté de pratique à même de soutenir la création de connaissances en réponse aux défis de santé auxquels le monde est confronté.
- C'est l'Alliance qui a créé et financé les premières bourses et subventions de gestion de la recherche en Inde.
- Voir ainsi les Indiens prendre davantage le contrôle sur l'Alliance témoigne du fait que les priorités de recherche sont identifiées et définies au niveau local avant de chercher à avoir une portée et une pertinence pan-indiennes ou mondiales.

Leçons apprises

- Une stratégie sur le long terme, accompagnée d'un financement à long terme, permet des collaborations efficaces entre PHR et PRFI.
- Lorsque les partenaires des PRFI assument davantage de responsabilités en matière de financement, la prise en charge locale permet aux dirigeants locaux de fixer les programmes de recherche et d'allouer les fonds.
- L'adoption d'une perspective holistique (en appuyant des fonctions telles que la gestion de la recherche et l'engagement du public, parallèlement au financement scientifique) permet d'optimiser l'écosystème de la recherche dans son ensemble.
- En coordonnant leurs efforts et en mettant en commun les fonds, les organismes de financement de la recherche peuvent renforcer la capacité de recherche.

Pour plus d'informations, consulter les liens suivants :

<https://www.indiaalliance.org/> et <https://www.indiaalliance.org/india-research-management-initiative>

Étude de cas 5 | Construire des systèmes favorisant la qualité de la recherche

En tant qu'institution de recherche financée par l'État, la Commission pour la science et la technologie (COSTECH) est chargée de coordonner et de promouvoir le développement de la science et de la technologie en Tanzanie. La COSTECH collabore depuis 2015 avec le Department for Computer and Systems Sciences (DSV) de l'Université de Stockholm en vue de créer un programme de développement des capacités de recherche financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida). Ils ont pour objectif de renforcer la capacité de COSTECH à coordonner et gérer les activités de recherche et d'innovation de manière à accroître l'utilisation des connaissances et des technologies fondées sur des preuves dans le cadre des prises de décisions en matière de législation, de politiques et de programmes pour le développement durable en Tanzanie. À ce jour, ce partenariat a contribué au développement de nouveaux systèmes de gestion de la recherche, à la création de bases de données en ligne, à l'installation du studio de connaissances de COSTECH, au développement du référentiel institutionnel et au renforcement des compétences en matière de conception et de préparation de notes d'orientation, de matériel promotionnel et de stratégies d'engagement du public. Ce programme est déployé en Tanzanie, où des institutions suédoises assurent les formations pratiques.

Approche du partenariat équitable

- **Les PRFI établissent le programme :** la Sida a invité la COSTECH à soumettre une proposition sur la manière de renforcer la recherche et l'innovation en Tanzanie, en veillant à ce que les priorités de la COSTECH éclairent bien la conception des programmes.
- **Planification et gestion conjointes :** la COSTECH et DSV travaillent ensemble afin d'élaborer des plans et des budgets annuels pour la Sida. La Sida verse ensuite des fonds aux deux partenaires en fonction de leurs activités respectives. Cela favorise la transparence et permet à chaque partenaire de gérer les fonds conformément aux règlements de son pays.

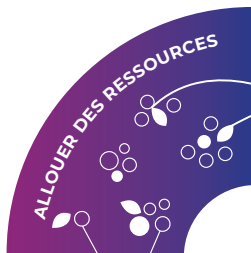
Impact de cette méthode de travail

- En mettant l'accent sur le renforcement des capacités, on a pu encourager les approches locales de la gestion de la recherche, améliorer la visibilité de COSTECH et faciliter l'accès du public à la recherche scientifique. Par exemple, le partenariat a aidé la COSTECH à établir un nouveau système de gestion de la recherche et de l'innovation. Elle a pu ensuite créer un centre de connaissances qui lui a permis d'améliorer le contenu et la fonctionnalité de son site Web et son utilisation des médias sociaux.
- Ces deux partenaires ont compris qu'il était important de communiquer avec le grand public dans la langue de chacun (suédois et swahili) plutôt qu'en anglais. Au moment de la rédaction de ce document, la COSTECH avait conçu plus de 2000 produits en swahili, dont des programmes de télévision et de radio, des infographies, des articles d'actualité, des affiches, des publicités, des dépliants et des bannières. La portée de cette communication a été améliorée par l'utilisation de la langue vernaculaire.

Leçons apprises

- Les échanges entre partenaires permettent de renforcer la collaboration, d'instaurer la confiance et de contribuer à l'apprentissage dans les deux sens. Les restrictions de voyage liées à la Covid-19 ont confirmé que les réunions virtuelles répondent rarement aux besoins de tous les partenaires. Elles peuvent venir entraver l'échange de connaissances et l'établissement de relations.
- Il est important que la collaboration soit étroite pour établir des relations et mettre en œuvre un programme de manière probante. La tenue des réunions mensuelles des coordinateurs a contribué à une gestion conjointe.
- Le programme a éprouvé des difficultés à conserver le personnel de communication recruté afin d'aider à la rédaction scientifique et à la conception graphique ; pour y remédier, il a fallu se concentrer sur le renforcement des capacités du personnel existant.
- La COSTECH a soumis la proposition initiale décrivant les capacités d'appui dont elle avait besoin, ce qui a aidé les partenaires des pays du Nord à offrir un appui adapté à leurs partenaires du Sud au lieu d'imposer leur propre agenda.

Pour plus d'informations, voir <https://www.costech.or.tz/>



Approche 3. Budget destiné à la formation de partenariats

“ Nous ne disposons d’aucun financement pour les travaux préliminaires au projet visant à établir l’agenda du jour et à préciser les enjeux. La phase de pré-proposition doit être renforcée, voilà ce qui fait défaut.

- Chercheur, Inde

Les inégalités de pouvoir, les disparités de ressources et les questions d’équité se posent inévitablement dès lors que les organismes de financement de la recherche et les institutions des PHR engagent et financent des recherches dans les PRFI. Les fonds dédiés à la création de partenariats peuvent contribuer à limiter ces inégalités en encourageant le développement, le suivi et la durabilité des partenariats et des relations de recherche. Cette section donne quelques exemples de financement de partenariats dédiés, qui soulignent le fait que ce type d’initiatives peut être très efficace dans la mise en place de partenariats solides fondés sur des priorités et des valeurs communes, la réciprocité et le respect.

Tableau 2 : Quelques options visant à soutenir efficacement l’établissement de relations au cours des phases de financement et entre celles-ci.

Financement préalable à l’attribution	Financement postérieur à l’attribution
Ateliers préalables à l’appel à projets Financement de lancement Appels à projets de financement en deux étapes Délais généreux	Fonds complémentaires et intermédiaires Diffusion de la recherche et suivi de son impact
Tout au long du processus	
Financer les institutions du Sud directement Parrainer des programmes d’échange de personnel et de diplômés Octroyer des subventions pour les déplacements et le traitement des visas Contribuer au renforcement des capacités de gestion de la recherche	

“ En insistant sur l’inclusion des organisations du Sud en tant que demandeurs principaux, les organismes de financement de la recherche garantissent une collaboration équitable.

- Chercheur, Kenya

3.1 Prévoir les partenariats lors des appels à projets

Un des obstacles fréquemment cités lors de l'établissement de partenariats de recherche équitables est le manque de temps et de fonds permettant de favoriser une participation significative et égale à l'élaboration des demandes de subvention. Et, dans le cas où ces ressources existent, elle sont tendance à être concentrées sur les établissements de PHR. Avant qu'un appel ne soit publié et qu'une proposition de recherche ne soit élaborée, il faut prévoir suffisamment de temps et de ressources pour réunir les collaborateurs potentiels et les amener à développer une vision commune ainsi qu'à convenir de méthodes de travail qui permettent à tous les partenaires de participer à la prise de décision (voir [Étude de cas 6](#)).

Les consortiums de recherche ont besoin de temps pour constituer leurs équipes, développer la confiance et se mettre d'accord sur des processus de prise de décision équitables. En outre, le processus peut également s'avérer être coûteux. De plus en plus, les organismes de financement de la recherche et les organismes de recherche se rendent toutefois compte que le temps et le financement de ces processus de création de partenariats peuvent être extrêmement utiles, surtout lorsque ces ressources sont réparties entre des partenaires de PRFI. Selon les participants à notre recherche et à nos consultations, la tenue d'ateliers préalables à l'appel est un excellent moyen de permettre aux chercheurs des PRFI d'être davantage reconnus et d'établir des partenariats internationaux, soulignant que de nouvelles séries de partenariats fructueux ont vu le jour lors de ce type d'ateliers. (voir [Étude de cas 7](#)).

C'est souvent sur la base de ces relations entre chercheurs que s'établissent les collaborations entre partenaires des PHR et des PRFI. Or, les relations individuelles sont généralement plus durables si elles sont encouragées par les institutions (et idéalement, soutenues par des gestionnaires de recherche voir [Section 2.3](#)). Le financement dédié à l'établissement de partenariats peut également aider à réunir un plus grand éventail de chercheurs et d'intervenants pour développer des idées avant un appel de financement. Et même si une première proposition ne parvient pas à obtenir de subvention, le terrain sera ainsi prêt pour de futures collaborations.

3.2 Financement direct en faveur des institutions et des chercheurs des PRFI

Certains organismes de financement de la recherche ont apporté d'importantes modifications à leurs critères d'admissibilité afin de favoriser des accords de financement plus équitables et de réduire les inégalités de pouvoir qui se produisent lorsque les fonds transitent exclusivement par les organismes de PHR. Dans ce genre de situations, les appels de financement peuvent :

- Exiger des candidatures conjointes (l'une provenant d'un organisme des PRFI et l'autre d'un organisme des PHR), la passation des marchés se faisant par l'intermédiaire du demandeur du PHR.
- Désigner un demandeur d'un PRFI comme institution administratrice et pouvant sélectionner un co-responsable d'un autre PRFI ou d'un PHR.
- Encourager les organismes des PRFI à présenter une demande sans exiger la participation d'organismes de PHR.

Faire explicitement appel à des chercheurs principaux et à des institutions de recherche des PRFI et les financer a un effet équilibrant substantiel, et garantit la participation des PRFI aux équipes et aux programmes de recherche de pointe. Cela peut également permettre aux organismes des PRFI de bénéficier de financements futurs en développant une réputation de partenaires internationaux solides. (voir [Études de Cas 1, 6 et 7](#)).

Il est essentiel que les organismes de financement de la recherche aient une parfaite connaissance des contextes nationaux et des différentes dynamiques réglementaires au moment de structurer leurs appels. Dans certains contextes, dissocier la gestion budgétaire de la direction de la recherche peut être une solution optimale. Dans d'autres, la réorientation de la gestion budgétaire favorise les pays à revenu intermédiaire et peut aggraver les inégalités au sein des PRFI.

Là encore, le recours à des comités internationaux d'évaluation par les pairs peut aider les organismes de financement de la recherche à cerner ces complexités et à y répondre de manière optimale.⁸

⁸ Par exemple, en Inde, la loi sur la réglementation des contributions étrangères empêche les institutions de recherche de distribuer des fonds à des partenaires situés en dehors de l'Inde, empêchant ainsi le pays de distribuer des fonds dans des consortiums de recherche multinationaux (voir également la [Note 5](#)).

9 Bien que cette idée ne soit pas nouvelle dans le domaine du développement, elle est encore relativement peu répandue dans les partenariats universitaires. Le Foreign, Commonwealth and Development Office du Royaume-Uni finance un programme intitulé SEDI (Strengthening Evidence Use for Development Impact ou Renforcer l'utilisation des preuves pour l'impact sur le développement) qui a permis de publier une analyse intéressante (voir Menon, et al. 2021) ; le document *Critical Resource on Understanding Impact* (Ressource essentielle pour comprendre l'impact) contient également des informations précieuses sur cette question ; et l'approche Research Quality Plus (RQ+) du Centre de recherches pour le développement international embrasse une définition plus large de la qualité de la recherche qui intègre la rigueur scientifique ainsi que d'autres facteurs contextuels critiques, et propose des outils flexibles et exhaustifs pour évaluer la qualité de la recherche pour le développement (voir McLean et al., 2022).

3.3 Suivi des financements et appui aux résultats de la recherche

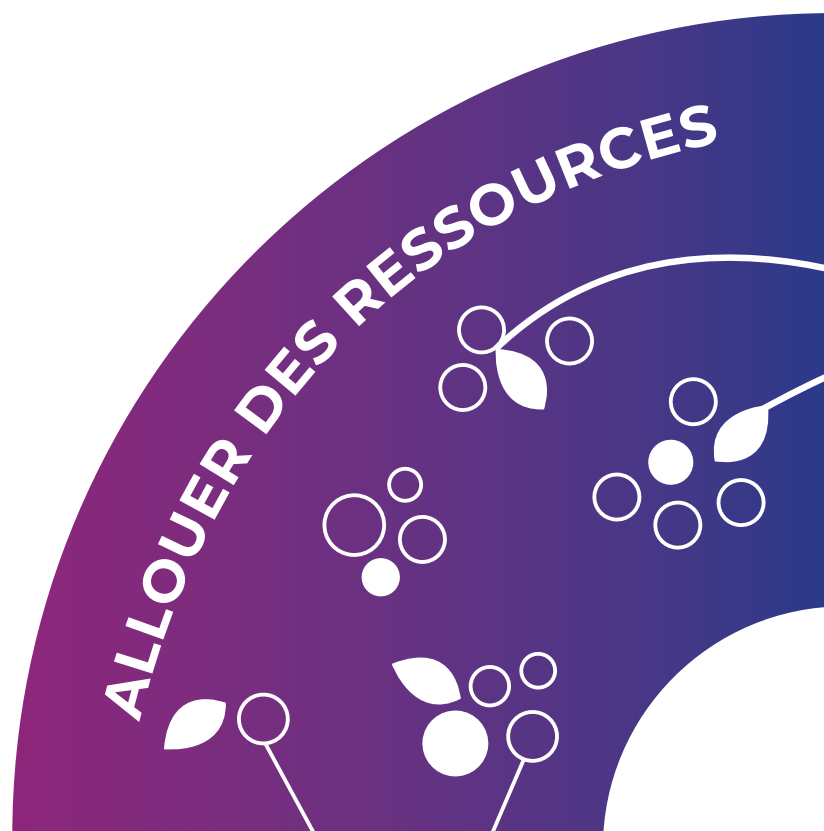
Dans la plupart des cas, les partenariats de recherche prennent fin une fois la recherche terminée et/ou les fonds dépensés. Les budgets des projets incluent rarement les frais liés à la diffusion des résultats de la recherche et au suivi de leur adoption par les praticiens et les décideurs politiques. Ce travail nécessite l'adoption de nouvelles approches dans les pays où ni l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ni les pratiques d'édition ne sont bien établies.

Un autre obstacle à la continuité des partenariats est le manque de financement (ou l'absence de budget) pour le développement des résultats de la recherche, à une époque où la communauté universitaire considère de plus en plus l'impact de la recherche (défini en termes de contribution au développement social et/ou économique) comme un indicateur de sa valeur.⁹

La question des droits de publication, et notamment de l'accès et du coût, occupe également une place prépondérante dans

les débats sur l'équité. Longtemps, les activités de recherche et de publication ont été définies par des normes de compétitivité et de prestige imposées par les PHR. Les universitaires des PRFI se heurtent à des obstacles insurmontables et parfois hors de propos qui les empêchent de publier (Harle et Warne, 2020).

Alors que les PHR ont été les premiers à adopter l'édition en libre accès avec pour objectif de généraliser l'accès aux revues et aux résultats de la recherche, les universitaires des PRFI estiment que le système n'a pas suffisamment évolué. L'une des conditions préalables à la publication en libre accès, à savoir que les coûts peuvent être à la charge de l'auteur, constitue un frein financier que les chercheurs et leurs institutions dans les PFR-PRFI n'ont pas forcément les moyens de contourner (Kwon, 2022 ; Ross – Hellauer, 2022). En outre, de par les barrières linguistiques et les coûts d'édition, il est souvent plus facile pour les partenaires des PHR d'assumer le rôle d'auteurs principaux ou correspondants, et ils en retirent ensuite les avantages. En outre, en raison des barrières linguistiques et des coûts d'édition, il est souvent plus facile pour les partenaires des PHR d'assumer le rôle d'auteur principal et d'auteur associé, et d'en récolter les fruits.



Pour les organismes de financement de la recherche	Pour les instituts de recherche	Pour les chercheurs	RECOMMANDATIONS SUR L'APPROCHE 3 BUDGET DESTINÉ À LA FORMATION DE PARTENARIATS
Sur la planification partenariats lors des appels à projets			
●			Utiliser des mécanismes de financement flexibles de type « pump-prime », comme des ateliers de préparation à l'appel et des appels de fonds en deux étapes. (voir Étude de cas 7). Ils permettent aux chercheurs, aux responsables de la recherche et aux autres parties prenantes de constituer des réseaux et de tester des collaborations potentielles tout en élaborant des propositions de financement. Il est alors possible de traiter des questions complexes, comme les théories du changement et les voies d'impact, sans avoir à se plier aux lourdes exigences administratives imposées par les subventions de partenariat standard. Dans l'idéal, les ateliers devraient être ouverts par une réflexion des participants sur la dynamique des pouvoirs et les inégalités de ressources dans l'écosystème de la recherche, ainsi que sur les principes de partenariats équitables.
●	●		Mettre à disposition des bourses de déplacement et de visa (conformément aux engagements institutionnels en matière d'émissions nettes de carbone) afin de favoriser la création de relations humaines au sein des équipes de recherche. Ce point est particulièrement important dans le cadre de grands consortiums et de projets impliquant des chercheurs en début de carrière. Veiller à ce que les déplacements ne soient pas unidirectionnels.
	●	●	Créer des opportunités d'échanges de personnel pour que les organismes partenaires puissent plus facilement prendre conscience des idées préconçues et des limites de chacun. Dans l'idéal, ces échanges devraient cibler les chercheurs et les directeurs de recherche et donner la priorité aux femmes et au personnel plus jeune. Ils ne doivent pas être unidirectionnels.
Sur le financement direct des institutions et des chercheurs des PRFI			
●			Assurer un accès équitable aux possibilités de financement et uniformiser les règles pour les demandeurs des PRFI (voir Études de Cas 1, 6 et 7).
●	●		Déployer des efforts constants en vue de transférer les fonds et les ressources aux partenaires PRFI, dans le respect des contraintes réglementaires (voir Études de Cas 1, 6 et 7).
●			Veiller à ce que les propositions de financement, les décisions de financement et les évaluations de projets soient éclairés par les perspectives des PRFI.
●	●		Assurer le suivi des progrès et adapter les systèmes en vue de perfectionner et de maintenir leurs effets créateurs d'égalité.
Sur le renforcement du financement de suivi et l'aide à la diffusion de la recherche			
●			Permettre aux bénéficiaires de prévoir un budget pour le financement de suivi ou de transition afin de pérenniser les partenariats sur le long terme.
●	●		Aider les équipes de recherche à développer leurs compétences en communication et en diffusion de la recherche afin qu'elles soient à même d'optimiser l'impact de leurs travaux.
●	●	●	Prévoir un budget pour la diffusion de la recherche (frais d'accès libre et abonnements à des revues compris) et les activités d'engagement des parties prenantes pour ne pas reproduire les inégalités dans le cadre de la production du savoir.
●	●	●	Travailler dans toutes les disciplines afin de contribuer à assurer une diffusion de la recherche adaptée au contexte et de favoriser l'assimilation des résultats intéressants.

Étude de cas 6 | Étendre l'éligibilité aux appels à projets pour plus d'équité

Le National Institute for Health and Care Research (NIHR) est le plus grand financeur du Royaume-Uni dans les domaines de la recherche sur la santé et les services sociaux. En 2016, le NIHR a créé un portefeuille de recherche en santé mondiale, au moyen de financements d'aide britannique pour soutenir la recherche appliquée en santé au bénéfice direct et primaire des personnes vivant dans les PRFI. En 2016, lorsque le NIHR a lancé son premier appel à projets de recherche en santé mondiale, les principaux requérants devaient être basés dans une institution britannique et travailler dans le cadre de partenariats équitables avec des organismes des PRFI. En 2020, le NIHR a changé d'orientation et renforcé ses systèmes, processus, directives et exigences en matière d'attribution afin que tous les programmes de recherche en santé mondiale puissent financer directement les partenaires des PRFI. Pour solliciter le Fonds Research and Innovation for Global Health Transformation (RIGHT), les organismes des PRFI ne sont même pas tenus d'avoir un partenaire britannique. De même, dans le cadre du programme Global Health Policy and Systems Research (Global HPSR), il est demandé d'avoir des directions conjointes, mais il est possible que deux institutions éligibles viennent de PRFI.

Approche du partenariat équitable

- **Une meilleure communication des appels à projets afin de cibler les institutions de recherche des PRFI :** pour encourager la participation des institutions des PRFI, le NIHR a organisé des séminaires et des ateliers en ligne pour aider les candidats à mieux comprendre ce qui était attendu et exigé des bénéficiaires de subventions. Ces mesures consistaient notamment en des initiatives visant à encourager la collaboration au stade de la pré-candidature.
- **Modification des contrats et des mesures de diligence raisonnable :** le financement direct d'organisations des PRFI exigeait l'adaptation des contrats au contexte des partenaires de PRFI. Parallèlement, les processus de diligence raisonnable ont été améliorés afin de garantir la gestion des fonds par des organismes situés en dehors du Royaume-Uni.

Impact de cette méthode de travail

- Le fait que les appels de financement suscitent de plus en plus d'intérêt et que leur portée ne cesse d'augmenter indique une amélioration du processus de demande du NIHR qui favorise et encourage les partenariats de recherche équitables.
- Le leadership des PRFI dans les demandes d'appels d'offres n'a cessé de s'accroître. Dans le cadre des appels à projets mondiaux HPSR et RIGHT de 2020, 40 % des demandes étaient dirigées par des PRFI.

Leçons apprises

- Les mesures de diligence raisonnable méritent une attention particulière afin de garantir une assurance efficace. Ces mesures devraient être résolues au stade précontractuel ou intégrées dans les étapes clés du contrat. Grâce aux normes de bonnes pratiques en matière de subventions financières de l'Académie africaine des sciences, les organismes de recherche ont pu parfaire leurs systèmes comptables.
- Le NIHR analyse les demandes rejetées à la première étape du processus pour mieux comprendre les obstacles et les facteurs favorables au leadership dans les PRFI. Cela contribuera à apporter des modifications aux futurs appels, notamment en ce qui concerne les critères d'attribution et les lignes directrices pour les candidats.
- Il convient d'utiliser les critères d'admissibilité et d'évaluation des appels pour clarifier les attentes des institutions partenaires ; à cet égard, les activités qui appuient les premières étapes de l'élaboration d'un partenariat, comme les bourses de développement de propositions et de partenariats du NIHR, ont été très utiles.
- Il est essentiel de communiquer efficacement avec les candidats des PRFI pour veiller à ce que les candidats éligibles soient informés des possibilités de financement et puissent bénéficier de conseils (y compris des modèles de budget) au moment de finaliser leurs propositions.
- Les organismes de financement de la recherche doivent investir dans la révision et l'amélioration des systèmes, des processus et des compétences pour favoriser le financement direct des chercheurs et des organismes des PRFI.

Remarque : Le NIHR est la division chargée du financement de la recherche du Ministère britannique de la Santé et des Affaires sociales. Pour plus d'informations, voir <https://www.nihr.ac.uk/> et <https://www.nihr.ac.uk/explore-nihr/funding-programmes/global-health.htm>

Étude de cas 7 | Utiliser des financements de lancement pour créer des partenariats de recherche

En 2013, Elrha, une association caritative mondiale qui élabore des solutions à des problèmes humanitaires complexes grâce à la recherche et à l'innovation, a lancé son Research for Health in Humanitarian Crises Programme (R2HC), mondialement reconnu. R2HC a pour objectif d'améliorer l'état de santé des personnes touchées par des crises humanitaires en consolidant les bases factuelles relatives aux interventions de santé publique. Il vise à optimiser le potentiel de la recherche en santé publique de manière à avoir une influence positive sur les réponses humanitaires.

Approche du partenariat équitable

- **Proposer un financement dédié aux partenariats** : au moment de créer R2HC, Elrha avait constaté que les partenariats entre les chercheurs du secteur de la santé et les associations d'aide humanitaire étaient déterminants et nécessitaient davantage de soutien. Ils ont donc offert un financement initial à tous les candidats présélectionnés pour leur permettre de consacrer 12 semaines à l'élaboration d'une proposition de financement complète. Au cours du cycle de financement de 2021, plus de 80 % des groupes éligibles ont accepté l'offre de financement de démarrage. Chaque année, R2HC octroie généralement entre 10 et 25 subventions de financement de démarrage.
- **Mettre des outils de partenariat à disposition** : pour appuyer l'efficacité de son financement de démarrage, R2HC organise également des ateliers et met à disposition des ressources sur la création de partenariats (voir [Annexe 2](#)).

Impact de cette méthode de travail

- Le financement de démarrage est là pour encourager l'équité en impliquant tous les partenaires. Cela leur permet de co-concevoir leur recherche et, dès le départ, de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun. Ainsi élaborées, les propositions de recherche sont plus éclairées par des considérations contextuelles et l'expertise locale. En outre, les méthodologies et les plans opérationnels sont plus en adéquation avec les objectifs, et donc plus susceptibles de consolider l'équité et le respect entre les partenaires.
- Le financement de démarrage a également permis d'inclure les partenaires locaux, les parties prenantes et les communautés dans la planification de la mise en œuvre de la recherche. Par exemple, au sud du Soudan, une équipe de recherche a utilisé un financement de démarrage pour créer un comité consultatif qui comprenait des parties prenantes du gouvernement local, garantissant ainsi l'engagement de l'État à s'intéresser aux résultats de la recherche.

Leçons apprises

- Bien que la valeur des fonds d'amorçage soit généralement relativement faible, les processus standard de diligence raisonnable et de passation de marchés doivent être suivis, ce qui peut nécessiter beaucoup de temps et d'efforts. Pour éviter tout retard inutile, les activités commencent parallèlement à la passation des marchés et sont financées rétrospectivement par des paiements à terme échu.
- Il est plus efficace d'inviter les candidats à demander un financement de démarrage une fois sélectionnés qu'au stade de l'expression d'intérêt.
- Sans ce financement de départ, la plupart des candidats ne seraient pas en mesure de financer des ateliers de partenaires ou des visites de sites, même si les équipes ont souvent un besoin inférieur aux 10 000 £ mis à disposition.
- Pour la plupart, les équipes ont utilisé le financement de démarrage pour consolider les partenariats existants plutôt que pour en créer de nouveaux.
- En finançant des activités liées à la gestion de la recherche et à l'engagement public (en sus du travail scientifique), les résultats obtenus sont de meilleure qualité et plus complets.

Pour plus d'informations, voir Bingley (2019).



Approche 4. Instauration des processus et des procédures qui pérennisent les partenariats

“ Dès lors où les institutions des PHR et des PRFI considèrent les partenariats comme purement contractuels, la réflexion à court terme vient exacerber les inégalités de pouvoir.

- Directeur de recherche, Royaume-Uni

Les tendances vers une plus grande équité dans les *aspects tangibles* de partenariat (systèmes et structures qui soutiennent l'écosystème mondial de la recherche) et les *aspects intangibles* (sensibilisation, respect, compréhension, etc.) ont tendance à se renforcer mutuellement. À mesure que ces changements se produisent, il est essentiel que les organismes de financement de la recherche et les organismes de recherche affinent les politiques, les procédures et les processus et favorisent ainsi l'équité de manière plus significative. Au fur et à mesure que la notion d'équité sera intégrée et encouragée dans les politiques et dans la pratique, le besoin d'aborder l'inégalité au cas par cas devrait diminuer.

4.1 Réviser les modalités de gouvernance

Les organismes de financement de la recherche internationaux, les organismes de financement nationaux et les institutions de recherche sont chacun responsables d'aspects spécifiques de la gouvernance de la recherche. C'est pourquoi ils doivent aborder la notion de gouvernance équitable de manière adaptée et pertinente au contexte qui leur est propre. Par exemple :

- Les organismes de financement de la recherche internationaux doivent intégrer les parties prenantes des PRFI non seulement au moment de définir les priorités de recherche, mais aussi au moment de concevoir les mécanismes de responsabilité et de surveillance des partenariats.
- Selon les participants à notre recherche, les niveaux d'équité ont tendance à augmenter lorsque les organismes de recherche nationaux jouent un rôle important dans la supervision de la gouvernance des partenariats multinationaux entre les organismes de recherche. En d'autres termes, grâce aux politiques nationales et aux lignes directrices sur les meilleures pratiques établies par les organismes de recherche nationaux, les organismes de recherche et les chercheurs disposent des ressources dont ils ont besoin pour aborder des questions telles que le calcul des coûts de la recherche, la propriété intellectuelle, la propriété des données et les droits de publication avant qu'elles ne deviennent litigieuses. (voir [Section 4.2](#)).

- Pour les organismes de recherche, l'instauration de l'équité en matière de gouvernance exige une réflexion à long terme et une planification stratégique. Le fait de prévoir des relations durables permet aux organismes d'identifier des partenaires qui partagent des valeurs, des intérêts de recherche et des compétences complémentaires aux leurs.¹⁰ Par exemple, certains organismes britanniques ont inscrit la coopération à long terme en matière de recherche avec des partenaires PRFI dans leur stratégie de base.¹¹ Cette approche permet de transformer la manière dont les organismes britanniques s'engagent auprès de leurs partenaires PRFI et de mieux reconnaître et résoudre des problèmes tels que ceux liés à la propriété intellectuelle.
- Au niveau des chercheurs également, les structures de gouvernance au sein des organismes de recherche peuvent empêcher ou faciliter les relations (voir [Études de Cas 2](#) et 8). Le recours à des ateliers de co-conception et à des modèles administratifs qui permettent une répartition équitable des responsabilités peut favoriser une appropriation partagée des projets. Une autre possibilité consiste à adopter un leadership diffus, qui exige une présence égale de tous les partenaires dans les comités ou les groupes de travail du projet.

L'adoption de modalités de gouvernance fixes pendant la durée de vie d'un projet peut constituer un autre obstacle à l'évolution des partenariats, notamment lorsque des bouleversements politiques ou autres peuvent avoir des répercussions inopinées. Alors que les exigences

¹⁰ Par opposition au terme « égales », le mot « complémentaires » est important ici pour ce qui a trait aux compétences et connaissances. Lorsque des institutions des PHR sont à la recherche de partenaires dont les connaissances et les compétences peuvent être considérées comme « égales », elles tendent à signifier « conformes aux niveaux d'excellence définis par les PHR ». Cette approche privilégie certaines institutions et certains PRFI alors qu'elle dévalorise d'autres formes de connaissances et d'expertise. Dans ce contexte, pour renforcer l'équité, il faut apporter un soutien contextuel qui permette à tous les organismes d'accéder aux mêmes opportunités.

¹¹ Voici quelques exemples : L'Université calédonienne de Glasgow, le Perivoli Africa Research Centre de l'Université de Bristol, l'Initiative Africa Oxford, le Centre africain de l'Université de Coventry et le Centre africain du Sussex.

des organismes de financement de la recherche jouent un rôle majeur ici (voir [Section 3.2](#)), les organismes de recherche peuvent prendre l'initiative de modifier ces dispositions.

4.2 Revoir les modalités de recherche

La négociation des accords contractuels dans le cadre des partenariats de recherche peut se faire à différents niveaux. Dans de nombreux PRFI, en raison du manque d'un appui administratif adapté, les chercheurs se retrouvent souvent à devoir négocier les termes contractuels avec les responsables de la recherche dans les PHR. La perception des niveaux de risque peut signifier que les chercheurs des PRFI doivent également faire face à des conditions de financement strictes, de même qu'à une approche du partenariat peu encline au risque de la part de leur partenaire des PHR. Dans ces situations, les collaborations de recherche entre les PRFI et les PHR sont encore limitées par :

- Des systèmes comptables et des exigences de conformité longs et difficiles à comprendre.
- Des processus de diligence raisonnable longs et compliqués susceptibles de devoir être reproduits d'un projet à l'autre.
- Des modalités contractuelles qui privilégient les partenaires des PHR, comme les clauses d'arbitrage portant sur le lieu où les conflits devront être résolus.
- Un conflit entre les chercheurs principaux et les équipes institutionnelles chargées des contrats, chargées de veiller au respect des exigences des organismes de financement de la recherche, si les premiers réclament davantage d'équité.

La question des modalités de paiement est également évoquée comme un obstacle aux partenariats équitables. Dans les environnements à faibles revenus, les partenaires des PRFI peuvent parfois se retrouver paralysés lorsque les contrats précisent que les paiements ne seront effectués qu'après avoir atteint certaines étapes du projet. Des approches plus souples prévoient certains types de paiements anticipés, mais elles tendent à exiger des mesures de contrôle supplémentaires qui peuvent également être coûteuses et chronophages.

Face à une avalanche de formalités administratives, il est parfois bon de se rappeler que les coopérations internationales en matière de recherche sont généralement fondées sur l'espoir de produire des résultats et de favoriser

le développement. Comme l'ont souligné les participants à notre recherche, ils ne concluent jamais d'accords de partenariat avec l'intention d'intenter une action en justice si le partenariat venait à échouer. Cela remet en cause le rôle des contrats, notamment lorsque l'absence d'autorité ou de capacité des partenaires PRFI à contester les termes de l'accord contribue à la perpétuation des inégalités dans l'écosystème de la recherche (voir [Section 1.3](#)). En principe, les contrats devraient articuler et renforcer la compréhension commune du partenariat, et apporter des précisions sur les responsabilités comme le planning des rapports et les modalités de paiement (voir [Étude de cas 8](#)).

Repenser le devoir de diligence

Dans le cadre des partenariats internationaux de recherche, les processus de diligence raisonnable dépendent fortement des niveaux de risque liés à la perception des différences dans les systèmes administratifs et l'expertise, ainsi que dans les normes et valeurs nationales et institutionnelles. En règle générale, c'est l'organisation qui apporte un soutien financier qui décide des processus de diligence raisonnable à utiliser. Au Royaume-Uni, certains organismes de financement de la recherche ont élaboré des modèles pour guider le processus¹², cependant, comme Stergiou et al. (2021) le soulignent, cela peut entraîner une répétition inutile des efforts des bénéficiaires des subventions, ainsi que des difficultés dans la vérification et le contrôle des informations. Par conséquent, les pratiques de diligence raisonnable peuvent, en réalité, mener à un résultat exactement opposé à ce qui était prévu – la prise de décisions médiocres et mal informées.

Ici, les perceptions erronées des systèmes des partenaires des PRFI font partie du problème. Dans certains PRFI, il se peut que les systèmes comptables et administratifs requièrent plusieurs signatures. La rigidité des hiérarchies entre responsables institutionnels, d'une part, et universitaires et personnel auxiliaire, d'autre part, rend les choses plus complexes et peut se traduire par de longs délais. Il est primordial de comprendre ces phénomènes afin d'identifier les personnes qui doivent être invitées aux négociations et qui doivent approuver les rapports de diligence raisonnable.

La taille et la compétence des institutions partenaires sont également des facteurs importants. Les petits organismes de

“ J’ai travaillé sur un projet cofinancé où je n’étais pas en mesure de payer mes collaborateurs. Il m’a fallu trouver des personnes capables de travailler volontairement, mais le personnel du côté britannique, lui, disposait de fonds. Cela n’aurait jamais dû arriver. Ceci est inégal et a un impact sur la qualité des résultats. ”

- Responsable de la recherche, Afrique du Sud

¹² Ceux développés par le National Institute for Health Research (NIHR, 2020) et UK Research and Innovation (UKRI, 2021) sont des exemples intéressants.

recherche ont rarement les mêmes politiques ou systèmes que les plus grandes structures, ce qui leur complique la tâche lorsqu'il s'agit de développer et de démontrer leur compétence en matière de diligence raisonnable. Il est indispensable de prendre conscience de la capacité administrative et financière des partenaires afin de pouvoir formuler des demandes raisonnables en matière d'atténuation des risques. Par exemple, on a un jour demandé à une équipe de recherche sud-africaine de présenter les justificatifs d'une police d'assurance exhaustive, qui aurait représenté une dépense financière importante et imprévue pour son institution.

Il va de soi que la volonté des organismes de financement de la recherche et des institutions des PHR de justifier la rentabilité de leurs investissements est valable. Cela est particulièrement vrai dans le cas des recherches financées par l'APD. Peu de organismes de financement de la recherche apprécient le poids des clauses contractuelles et des mesures de diligence raisonnable qui reposent sur des présupposés culturels et juridiques spécifiques à leur propre système législatif national, ou le peu de résonance qu'ils peuvent avoir dans les contextes des PRFI.¹³

Les organismes des PHR peuvent se voir contraints d'agir en tant que traducteurs (de la pensée et des règles nationales qui se cachent derrière les clauses contractuelles), évaluateurs des étapes du projet (conformément aux exigences des organismes de financement de la recherche) et contrôleurs de conformité (fournissant une assurance). Chacune de ces fonctions peut avoir un fort impact sur les relations avec les partenaires et nuire à l'équité. Les chercheurs et responsables de recherche de PHR et de PRFI doivent avoir conscience de ces réalités et trouver des moyens de discuter ouvertement et de résoudre les tensions et les difficultés à mesure qu'elles apparaissent. Comme indiqué dans l'[Approche 1](#), les examinateurs et représentants des PRFI peuvent aider les organismes de financement de la recherche et les organismes des PHR en évaluant et en conseillant des formes de diligence raisonnable qui soient significatives, nécessaires, acceptables et réalisables pour tous les partenaires.

Appliquer des pratiques équitables d'établissement des coûts

Les questions relatives aux coûts et aux budgets sont au cœur des questions de justice et d'équité dans les accords de partenariat et les partenariats de recherche.¹⁴

Depuis longtemps, les **coûts indirects** font

l'objet de discorde dans les partenariats de recherche entre PHR-PRFI. Cette situation s'explique notamment par la divergence entre les définitions des coûts indirects et le manque de sensibilisation à ce que signifie cette divergence.¹⁵ Les partenaires des PRFI sont souvent obligés de trouver un cofinancement pour couvrir les coûts de la recherche, mais cette solution n'est pas toujours possible ou viable. À titre d'exemple, disons qu'une institution sud-africaine facture les coûts indirects à hauteur de 25 % du budget du projet. Si un financeur refuse de couvrir ces charges, l'université doit alors trouver un financement alternatif pour subventionner le projet. Dans un autre PRFI, une organisation de recherche propose d'allouer 20 % du budget du projet aux coûts indirects comme base de départ de la négociation des clauses contractuelles.

Beaucoup d'institutions des PHR demandent bien plus que cela, mais leurs frais généraux sont généralement couverts par les gouvernements, les dotations et autres dons - une situation sans précédent dans la plupart des PRFI. Pourtant, même s'il existe un financement équitable des ressources, les coûts des institutions des PHR sont faramineux par rapport à ceux de nombreux PRFI.

Les **incompréhensions culturelles** sur ce qui peut être considéré comme un coût de recherche constituent un autre obstacle à l'équité. Dans les PHR, la rémunération des chercheurs est prévue et incluse dans le calcul des coûts de la recherche. Ce n'est pas toujours le cas pour les équipes de recherche des PRFI.

Les **coûts de personnel** et l'aptitude à consacrer du temps à la recherche (ou à permettre au personnel de le faire) demeurent problématiques dans de nombreuses institutions des PRFI, où les universitaires doivent assumer une lourde charge d'enseignement et où la recherche est considérablement sous-financée. Par conséquent, certains établissements de PRFI ne disposent pas des politiques ou structures de travail qui leur permettraient d'établir les coûts de personnel dans les projets de recherche, un défi exacerbé par le manque de personnel de soutien à la recherche (voir [Section 2.3](#)).

Réviser les politiques de publication et de propriété intellectuelle

Le biais inhérent à la valeur attribuée aux connaissances et aux contributions respectives des institutions des PHR et des PRFI constitue un obstacle majeur à l'équité en matière de propriété

¹³ Par exemple, au Royaume-Uni, les lois bancaires et fiscales réglementent les paiements versés par des organismes de PHR à des partenaires de PRFI. Par ailleurs, les institutions basées au Royaume-Uni n'appliquent pas toujours les règles de manière identique, ce qui complique encore les choses.

¹⁴ Le [Série de Documents sur les Bonnes Pratiques d'ESSENCE](#) inclut plusieurs ressources intéressantes sur l'optimisation des coûts et de la tarification de la recherche dans les PRFI. Ils sont tous disponibles en ligne.

¹⁵ Bon nombre de organismes de financement de la recherche insistent sur le fait que les subventions de recherche ne peuvent pas être affectées au financement de l'infrastructure de recherche de base ou imposent le pourcentage de financement que les institutions des PRFI peuvent allouer à de tels postes. Cela ne tient pas compte du fait que certains organismes des PRFI ont un accès limité ou inexistant aux ressources de base, comme des équipements de laboratoire adaptés et des installations informatiques, de traitement des données et de bibliothèque adéquates.

intellectuelle. (voir [Section 1.1](#)). En réalité, certaines politiques des organismes de financement de la recherche précisent même que les institutions de PRFI ont pour rôle de fournir un accès aux ressources et aux « questions de recherche » locales plutôt qu'aux connaissances contextuelles ou à l'expertise intellectuelle. En outre, les politiques mondiales en matière de propriété intellectuelle sont encadrées par des structures et des institutions de PHR. Ces politiques renforcent et entretiennent les inégalités existantes et les préjugés des pays du Nord dans le domaine de l'édition universitaire, avec des systèmes de classement qui marginalisent les publications des PRFI et attribuent les contributions intellectuelles aux premiers auteurs plutôt qu'aux équipes de recherche. La concurrence s'est intensifiée avec les systèmes de classement des universités et la commercialisation de l'enseignement supérieur, de sorte que les universitaires des PHR qui tentent de répartir la propriété intellectuelle équitablement risquent de se heurter à la résistance des équipes juridiques et de marketing de leurs propres institutions.

Tout cela pénalise les chercheurs des PRFI, en particulier ceux dont les revenus sont faibles. De ce fait, les partenaires PRFI ont tendance à sous-évaluer leurs propres contributions - la propriété intellectuelle des données n'étant qu'un exemple. Le fait que les chercheurs des PRFI ne bénéficient d'aucun soutien lorsqu'ils sont amenés à négocier des questions relatives à la propriété intellectuelle et à son exploitation ne fait qu'exacerber ce problème, tandis que la mise en application de ces accords pendant le déroulement des projets représente un autre défi (voir [Étude de cas 9](#)).

Reconsidérer les processus

d'examen de l'éthique

Naturellement, la notion d'équité est une question d'éthique en soi, mais ici nous mettons l'accent sur les perceptions des processus d'évaluation éthique nécessaires à l'approbation des projets. Dans les cas où les partenaires des PHR sous-estiment la validité des comités d'éthique ou des processus des PRFI, on a constaté qu'ils reproduisaient ou dupliquaient les processus d'examen menés dans les PRFI.

À titre d'exemple, on peut citer la longue procédure requise pour transférer du matériel biologique depuis l'Inde. Plutôt que de saluer la robustesse du système indien, certaines institutions de PHR y voient un motif de frustration. Sans surprise, ce type de réaction ne vient qu'exacerber la méfiance et renforcer les inégalités de pouvoir.

La transformation de l'écosystème mondial des partenariats de recherche dans le sens d'une plus grande équité et d'un rééquilibrage nécessite une action et une réflexion constantes. Le renforcement des partenariats offre des avantages évidents à tous les niveaux du système et pour toutes les parties prenantes ; il s'agit de trouver un équilibre entre flexibilité et équité afin de renforcer la confiance et le respect entre les partenaires du projet.

“ Les chercheurs de PHR nous considèrent comme des partenaires contractuels. Ils partent du principe que notre contribution intellectuelle est modeste et que les droits d'auteur des publications doivent leur revenir. ”

- Directeur de recherche, Inde



Pour les organismes de financement de la recherche	Pour les instituts de recherche	Pour les chercheurs	RECOMMANDATIONS SUR L'APPROCHE 4 INSTAURER DES PROCESSUS ET DES PROCÉDURES QUI PÉRENNISENT LES PARTENARIATS
Sur la révision de la gouvernance de la recherche			
●			Collaborer avec les institutions de recherche des PRFI et des PHR afin de définir les réformes à mettre en œuvre pour améliorer et harmoniser la gouvernance de la recherche aux niveaux national, régional et international.
●			Demander aux partenaires du projet de spécifier dans leurs demandes de subvention les moyens d'atteindre et de démontrer la gouvernance distribuée et son appropriation par les PRFI.
	●		Dans le cadre de la mise en place de partenariats institutionnels, il convient de penser sur le long terme et de favoriser les accords de gouvernance qui renforcent les valeurs et les priorités communes.
	●	●	Veiller à ce que, dès le départ, les partenaires des PRFI contribuent à la mise en place des partenariats et établissent des mécanismes de gouvernance, d'appropriation et d'établissement de programmes équitables.
Sur la révision des modalités de la recherche			
●	●		Revoir les contrats de manière à ce qu'ils énoncent les ententes partagées, renforcent la confiance et précisent la manière dont les partenaires travailleront ensemble.
●	●		Renforcer les rôles et les capacités des professionnels de la gestion de la recherche afin qu'ils puissent aider à l'intégration de l'équité dans tous les accords institutionnels (via des bureaux internationaux, par exemple), et contribuer à la formation des responsables de recherche des organismes des PRFI à la négociation de contrats (voir Section 2.3).
	●		Il faut savoir que les partenaires PRFI peuvent avoir besoin de fonds pour commencer à travailler, et prévoir des conditions de paiement flexibles si des paiements anticipés sont nécessaires.
	●	●	Utiliser les normes pour rationaliser les processus de passation de marchés, souligner les différentes capacités et besoins institutionnels, et consolider la gestion de la recherche, sans pour autant accroître inutilement la complexité ou les coûts (voir Annexe 2 pour les ressources).
Sur la redéfinition de la diligence raisonnable			
●			Accorder la priorité au développement des connaissances sur les normes de diligence raisonnable, et encourager les institutions des PRFI à faire preuve de diligence raisonnable à l'égard des institutions partenaires potentielles en vue de déterminer si la relation sera fructueuse.
●	●		S'assurer de l'adéquation des processus de diligence raisonnable avec la recherche menée et les caractéristiques sociales et infrastructurelles des partenaires des PRFI.
	●		Prévenir les problèmes administratifs en discutant des exigences de diligence raisonnable au début des négociations du partenariat. Les partenaires pourront ainsi apporter des clarifications sur les personnes chargées de la collecte et de l'obtention de l'approbation des documents de diligence raisonnable, et de contester les accords qu'ils considèrent comme trop complexes ou coûteux.

Pour les organismes de financement de la recherche	Pour les instituts de recherche	Pour les chercheurs	RECOMMANDATIONS SUR L'APPROCHE 4 (suite) INSTAURER DES PROCESSUS ET DES PROCÉDURES QUI PÉRENNISENT LES PARTENARIATS
	●		Plutôt que de suspendre les partenariats lorsque les exigences de diligence raisonnable ne sont pas entièrement satisfaites, chercher des solutions qui favorisent la flexibilité et allègent les charges administratives (notamment en modifiant les conditions de paiement au besoin).
●	●		Garantir l'impartialité judiciaire en veillant à ce que le pays dans lequel un conflit se produit soit également le pays dans lequel se déroule l'arbitrage.
Sur la mise en application des pratiques équitables d'établissement des coûts			
●	●		Veiller à ce que les budgets des programmes couvrent l'intégralité des coûts de recherche, de gestion de la recherche et des infrastructures nécessaires.
	●	●	Développer de solides systèmes pour calculer les coûts indirects de la recherche et répartir les revenus en conséquence.
●	●		Consolider les systèmes de gestion de la recherche des PRFI en prenant en charge les coûts indirects et en finançant la formation à la gestion de la recherche.
Sur la révision des politiques de publication et de propriété intellectuelle			
●	●	●	Contrôler et rendre compte de la manière dont les droits d'auteur sur les résultats du projet sont attribués de façon à promouvoir l'équité et l'inclusion.
●	●	●	Lorsque les partenaires PRFI sont dans l'incapacité d'exploiter la propriété intellectuelle, développer d'autres modèles de partage de la propriété et des bénéfices.
	●	●	Se servir de la législation nationale pour créer des politiques de publication et de partage des données, et veiller à ce que <i>tous</i> les chercheurs et organismes soient dûment reconnus.
	●	●	Établir des comités de rédaction ou de publication qui viendront soutenir et guider les futurs chercheurs à s'engager efficacement avec les partenaires et les éditeurs de PHR.
	●	●	Dès le départ, identifier la propriété intellectuelle de chaque partenaire et élaborer des politiques équitables en matière de co-rédaction.
Sur la révision des processus d'évaluation éthique			
●	●	●	Prendre en compte les divergences dans les processus d'évaluation éthique et sensibiliser davantage aux obstacles additionnels auxquels les partenaires des PRFI sont confrontés.
	●	●	Veiller à ce que toutes les parties s'accordent sur les processus d'évaluation éthique à suivre, et éviter de dupliquer ou de compromettre les processus d'approbation éthique des institutions partenaires ; identifier toute mesure complémentaire à prendre et établir un calendrier en conséquence.
	●	●	Convenir que les institutions partenaires conduiront les processus d'éthique en toute indépendance et les appliqueront à des projets communs.

Étude de cas 8 | Fonder les partenariats sur la réciprocité et une vision partagée

En 2017, le réseau Sustainable Futures in Africa a été créé pour rassembler des chercheurs, des praticiens et des communautés situés au Malawi, en Ouganda, au Nigéria, au Botswana et en Écosse. En 2020, le réseau s'est agrandi pour inclure des centres de recherche de neuf pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie, tous animés par une vision de la manière de façonner un monde qui soit véritablement équitable et durable. Connus sous le nom de Sustainable Futures Global Network, les neuf pôles soutiennent aujourd'hui une série d'activités et de projets interdisciplinaires appuyés par de fortes valeurs éthiques, fondées sur la recherche participative et des relations réciproques.

Approche du partenariat équitable

- **Leadership distribué** : au moment de la rédaction de ce document, le réseau était conjointement dirigé par un membre au Royaume-Uni et un autre en Eswatini, et géré par un responsable de réseau basé au Canada. Les pôles sont gérés par les membres au niveau national, avec le concours des directeurs de centre et des administrateurs de recherche, afin que la prise de décision et le leadership soient répartis sur l'ensemble du réseau. Chaque pôle définit les priorités de recherche qui lui sont propres et gère lui-même son budget. Les pôles collaborent sur les propositions de financement, ceux du Nord facilitent les connexions entre eux et aident à orienter les possibilités de financement et de formation vers le réseau.
- **La volonté du réseau de partager son expérience en matière de partenariats éthiques** a mené à la parution de la publication *A Critical Resource for Ethical International Partnerships*. Les réflexions et suggestions contenues dans ce document visent à encourager les lecteurs à s'interroger sur la signification de l'équité, de l'inclusion et de la durabilité dans des contextes où le financement de la recherche peut perpétuer les asymétries en termes de pouvoir et d'exploitation. Ce Réseau propose des moyens d'atténuer le clivage entre « experts » et « bénéficiaires », et contribue ainsi à prévenir toute nouvelle exploitation et à renforcer la transparence, la responsabilisation, la responsabilité, la confiance et la réflexion critique dans le cadre des partenariats de recherche.

Impact de cette méthode de travail

- Grâce à la répartition du leadership et à la collaboration entre les différents secteurs, contextes et disciplines, ainsi qu'à l'engagement en faveur de la recherche participative, il a été possible d'améliorer la conception des recherches et de mieux définir leur impact.
- En s'engageant à créer des partenariats entre les pôles et en leur sein, le réseau a pu répondre plus efficacement aux besoins des communautés partenaires.
- Le fait de soutenir l'autonomie et la capacité des pôles en termes de ressources numériques et humaines a permis de réduire leur dépendance vis-à-vis de périodes de financement spécifiques et de consolider la résilience du réseau.

Leçons apprises

- Aujourd'hui, les demandes de financement les plus abouties ont été menées par des chercheurs de l'Université de Glasgow qui ont utilisé des sources de financement basées au Royaume-Uni. Il s'agit de permettre aux centres régionaux de soumettre des demandes dirigées par les pays du Sud au nom de consortiums de recherche composés de membres du réseau.
- Un délai suffisant (jusqu'à six mois) doit être accordé pour la mise en place d'une gouvernance et de dispositions financières qui permettent de soutenir des partenariats équitables dans divers contextes. Or, les échéances peuvent aussi bien stimuler que miner les partenariats, et il est rare que le temps nécessaire à l'établissement et au maintien de partenariats équitables soit prévu dans la conception des projets, les budgets ou les charges de travail des institutions ; sans ce temps, il est beaucoup plus probable que les décisions soient prises par les autorités et qu'il y ait un manque d'inclusion.
- Le réseau a rencontré des difficultés à financer les postes administratifs qui assurent la liaison entre les projets et soutiennent les partenariats à long terme. Bien que la gestion de projet soit partiellement couverte par les projets de recherche, il est difficile de dégager des revenus supplémentaires pour soutenir cette fonction entre les projets.
- Pour permettre de financer les projets les plus judicieux et dirigés par les pays du Sud, les évaluateurs doivent être issus des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) concernés ou avoir une longue expérience directe de ces pays.

Pour plus d'informations, voir <https://sustainablefuturesglobal.org/sf-global-about/>

Étude de cas 9 | Élargir l'accès aux données standardisées de manière sélective

La plateforme de partage de données Ebola a été créée pour remédier aux problèmes d'inaccessibilité et de manque de données standardisées rencontrés pendant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest de 2013 à 2016. Sur cette plateforme, les gouvernements, établissements universitaires et ONG collaborent pour rassembler, préserver et partager des données cliniques sur la maladie, afin de générer de nouvelles observations et de contribuer aux progrès en matière de diagnostic et de traitement. La plateforme contribue au développement des connaissances et des capacités d'analyse dans les secteurs de la santé, de la recherche et de l'humanitaire, tout en favorisant l'utilisation responsable des données, essentielle pour réduire l'impact de la maladie virale Ebola.

Approche du partenariat équitable

- **Trouver des solutions équitables de partage de la propriété intellectuelle et d'accès aux données :** l'initiative a œuvré au renforcement des relations avec les agences nationales et régionales de santé en Afrique de l'Ouest, afin de créer un modèle garantissant un accès équitable aux données ainsi qu'une identification et des avantages suffisants pour ceux qui contribuent aux données. Les consignes d'accès incitent les chercheurs des pays touchés par Ebola à utiliser les données ; ceux des autres pays doivent indiquer en quoi leur accès à la ressource permettra de renforcer l'équité et les capacités en matière de santé dans les pays touchés.
- **Garantir le leadership des PRFI :** la plateforme est dirigée par les gouvernements de Guinée, de Sierra Leone, du Nigéria et du Libéria, et encadrée par un comité d'experts indépendants composé de membres des comités nationaux d'éthique des pays touchés et d'autres éminents professionnels de la santé ayant une expérience significative à partager.
- **Renforcer les capacités de recherche :** l'initiative s'est accompagnée d'investissements dans le renforcement des capacités de recherche, notamment par l'octroi de bourses, en vue de contribuer à la planification des futures réponses aux épidémies dans les pays touchés et de donner des moyens aux chercheurs des PRFI. Le programme de formation a permis de créer un engagement, d'établir des partenariats et de renforcer les capacités dans les deux sens.

Impact de cette méthode de travail

- La conception et le développement de la plateforme ont été dictés par les besoins, l'éthique et les attentes des pays exposés aux épidémies d'Ebola. Cette démarche a permis de créer une gouvernance des données et une recherche évolutives et axées sur les besoins locaux.
- Le fait d'impliquer les chercheurs principaux et les générateurs de données dans le processus de réutilisation des données a instauré un climat de confiance entre les partenaires et une assurance dans le cadre de gouvernance ; ceci a renforcé leur volonté de partager les données. Cela a également permis de gagner en précision des données et en pertinence des analyses, et donc d'accroître l'adoption des résultats de la recherche.
- Les communautés dans lesquelles les données ont été collectées ont pu bénéficier du renforcement des capacités et du partage des données en consolidant les compétences de recherche là où elles étaient le plus demandées.
- Grâce au perfectionnement des compétences des chercheurs, l'environnement de recherche a été enrichi, ce qui a permis d'accroître la probabilité de collaborations équitables à l'avenir.
- Pour assurer un accès continu aux données, l'Observatoire des données sur les maladies infectieuses s'est engagé à continuer d'héberger les données, d'en gérer l'accès et de financer les bourses de recherche associées, afin que la plateforme ne soit pas contrainte de collecter des fonds pour assurer sa pérennité.

Leçons apprises

- Les contraintes en matière de ressources auxquelles sont encore confrontés les chercheurs d'Afrique de l'Ouest rendent difficile le partage des bénéfices avec les communautés d'où proviennent les données. Et ce, malgré les efforts déployés pour pallier les inégalités en matière de recherche et les susceptibilités politiques exacerbées au cours de l'épidémie d'Ebola de 2014-2016.
- Afin de garantir un partenariat équitable avec des parties prenantes pluridisciplinaires, il convient de s'engager à investir du temps et des ressources sur le long terme. Toutefois, la pérennité du partenariat favorise également le climat de confiance qui permet de réduire les obstacles à la recherche, d'accélérer la science et de renforcer l'impact des résultats fondés sur des observations. Les organismes de financement de la recherche devraient donner la priorité au financement continu de projets performants qui reposent sur une collaboration équitable.
- Se rendre au Royaume-Uni prend du temps et coûte cher pour les chercheurs des PRFI. Les frais de demande de visa (en admettant que certains échouent) et de déplacement (y compris à l'étranger) pour se rendre à l'ambassade du Royaume-Uni la plus proche doivent être couverts. De même, les délais et les ressources nécessaires pour répondre aux exigences de la demande liées au renforcement des capacités bidirectionnel doivent être pris en compte.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://www.iddo.org/research-themes/ebola>

Annexe 1 Modalités de création de ce document

En 2020, ESSENCE et UKCDR ont convoqué un groupe de travail international regroupant des institutions de financement afin de réfléchir et de partager leur expérience en vue de transcender les principes de partenariats équitables et de se concentrer sur la manière dont ils fonctionnent en pratique.

En mars 2021, après avoir regroupé un grand nombre de ressources et outils disponibles sur cette question, le groupe de travail a créé le [Centre de ressources sur les partenariats équitables](#), qui est rapidement devenu une source d'information incontournable pour tous ceux qui souhaitent perfectionner leurs pratiques.

En complément, le groupe de travail a décidé de mener sa propre recherche sur ce qui favorise et ce qui entrave l'équité au sein des partenariats.

Le processus de recherche comportait une enquête auprès des parties prenantes (envoyée en juin 2021) à laquelle 418 chercheurs, gestionnaires de recherche et représentants de bailleurs de fonds du monde entier ont répondu (voir la figure 3).

Pour avoir une perspective plus approfondie des résultats de l'enquête, cinq groupes de discussion ont été convoqués afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de partenariats équitables et d'élaborer des recommandations. Chaque groupe était composé de 10 à 20 personnes des organismes suivants :

- L'Alliance des universités de recherche africaines (un réseau de 16 universités africaines de premier plan) et le Partenariat de recherche N8 (composé des huit universités les plus actives dans la recherche du nord de l'Angleterre).
- L'Association of Research Managers and Administrators (Association des administrateurs et gestionnaires de la recherche) au Royaume-Uni.
- Le Research and Innovation International Development Peer Review College (Collège d'examen par les pairs en matière de développement international) de l'UKRI (Recherche et innovation du Royaume-Uni).
- L'Initiative de gestion de la recherche en Inde de l'Alliance Indienne.
- Le Forum Biennal du Partenariat Europe-Pays en développement pour les essais cliniques.

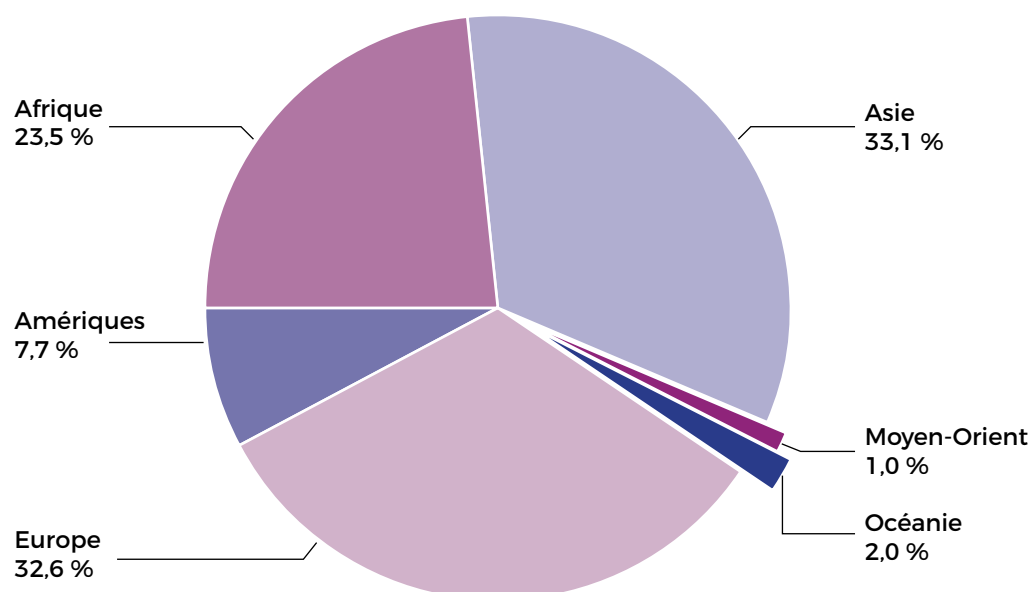


Figure 3. La localisation des participants à l'enquête

Les quatre approches décrites dans le présent document ont été élaborées à partir d'une synthèse des données de l'enquête et des groupes de discussion. Chaque approche a ensuite été associée aux ressources et outils existants (disponibles sur le centre de ressources des partenariats équitables et au-delà), tandis que les études de cas réunies ont été confrontées aux thématiques soulevées dans chaque approche. Les membres du groupe de travail du projet et d'ESSENCE ont ensuite examiné et commenté les premières versions du document manuscrit, afin d'en préciser et d'en clarifier le contenu.

Dans le tableau ci-dessous figurent les déclarations effectives des participants auxquelles de nombreuses autres personnes ont fait écho au cours du processus de recherche.

Les témoignages sont repris ici pour rappeler à quel point l'inégalité reste ancrée dans l'écosystème de la recherche, et pour encourager les lecteurs à tenter de mettre en œuvre les éléments des quatre approches susceptibles d'être les plus réalisables et efficaces dans leurs propres environnements.

Obstacles à l'équité cités par les participants à la recherche	Solutions suggérées
Dans plusieurs cas, j'ai constaté que la question de la recherche était dictée par les partenaires [du Nord].	Priorités partagées
Les disparités en matière de financement et de formation font que le programme de recherche est souvent dicté par les chercheurs du Nord, reléguant les chercheurs du Sud au rôle de collecteurs de données.	
Dans la pratique, les pays à faible revenu n'ont pas leur mot à dire au moment d'établir leurs programmes de recherche.	
Les [partenaires] subventionnaires adoptent une attitude paternaliste de bienveillance charitable.	Respect mutuel
Il est primordial que les partenaires du Nord respectent le travail qui est effectué dans les institutions de leurs partenaires du Sud.	
Nous sous-estimons les connaissances et les priorités de recherche de nos partenaires du Sud et surestimons l'argent et la formation dispensés par nos partenaires du Nord.	
[Les partenaires] ne comprennent ni les besoins, ni les exigences de l'autre.	Compréhension mutuelle
Les bénéficiaires de subventions imposent des pratiques excessivement bureaucratiques aux sous-titulaires.	
Même si le travail y est effectué, les processus locaux, tels que les examens éthiques menés dans le pays, ne sont pas reconnus.	
Les chercheurs des universités [du Nord] peuvent puiser dans de nombreuses ressources.	Transfert de ressources
Les partenaires des pays du Nord disposent déjà de meilleurs connexions, infrastructures, équipements et délais à consacrer à des projets spécifiques.	
Le transfert d'argent et de ressources aux partenaires des PRFI ne se fait pas naturellement. Vous devez pousser les gens à travailler ainsi.	
Souvent, c'est la source de financement ou le partenaire principal qui a le plus de « pouvoir ».	Redistribution des pouvoirs
Les collègues des pays du Sud jouissent d'une moindre autonomie et n'apprécient pas leur dépendance (financière) à l'égard des organisations du Nord.	
Les partenaires PRFI sont moins nombreux à assumer des rôles de direction, comme celui de chercheur principal ou d'auteur principal.	
On a l'impression que le personnel junior doit souvent surmonter des obstacles supplémentaires pour obtenir un financement.	Inclusivité
Les organismes de financement de la recherche ont tendance à privilégier leurs « alliés habituels ».	
Nous faisons face à un déséquilibre Afrique du Sud / reste de l'Afrique.	

Annexe 2 Ressources recommandées

Veillez noter que le Centre de Ressources sur les Partenariats Équitables de UKCDR ne cesse de s'agrandir à mesure que de nouvelles ressources sont mises à disposition ; veuillez le consulter régulièrement à l'adresse suivante : <https://www.ukcdr.org.uk/guidance/equitable-partnerships-hub/>

Lignes directrices et outils qui appuient les quatre approches

- Altink A, De Jong S, Gascoigne J, Grugel J, Mazumdar P, Omukuti J, Roy I et White P (2022) *Guide to Good Practice for Inclusive Research in Global Development*. Centre interdisciplinaire de développement mondial, Université de York. Disponible en ligne.
- Association des Directeurs et Administrateurs de recherche, Royaume-Uni (2021) *Building Back Better: A Blueprint for an Africa-UK Research Partnership*. Déclaration de principe de l'ARMA, mai. Disponible en ligne.
- Elrha (2012) *Guide to Constructing Effective Partnerships*. Disponible en ligne.
- ESSENCE (2014) *Seven Principles for Strengthening Research Capacity in Low- And Middle-Income Countries: Simple Ideas in a Complex World*. Guide de bonnes pratiques d'ESSENCE. Disponible en ligne.
- ESSENCE sur la recherche en santé (2020) *Seven Approaches to Investing in Implementation Research in Low- and Middle-Income Countries*. Disponible en ligne.
- Glasgow Centre for International Development, (n.d.). *A Guide to Ethical Challenges in International Research*. Université de Glasgow. Disponible en ligne.
- Reid C, Calia C, Guerra C and Grant L (2019) *Ethical Action in Global Research: A Toolkit*. Université d'Édimbourg. Disponible en ligne.
- Rethinking Research Collaborative (2018) *Promoting Fair and Equitable Research Partnerships to Respond to Global Challenges: Research Report and Learning Resources*. Disponible en ligne.
- Research Fairness Initiative (2018) *RFI Reporting Guide 2*. Genève, RFI et Cohred. Disponible en ligne.
- Sustainable Futures in Africa (n.d.) *A Critical Resource for Ethical International Partnerships*. Disponible en ligne.
- Commission Suisse pour les partenariats de Recherche avec les Pays en Développement (KFPE) (2018) *A Guide for Transboundary Research Partnerships: 11 Principles and 7 Questions*. Disponible en ligne.
- TRUST Equitable Research Partnerships (n.d.). *The Global Code of Conduct for Research in Resource-Poor Settings*. Disponible en ligne.
- UKCDR (2017) *Finding and Building Effective and Equitable Research Collaborations or Partnerships*. Disponible en ligne.
- UKCDR (2021) *UK Funding Landscape for Research Capacity Strengthening in Low- and Middle-Income Countries*. Document d'information de UKCDR. Disponible en ligne.

Concernant l'approche 1 : Renforcer l'écosystème des partenariats de recherche

- Canadian Coalition for Global Health Research (2009) *Partnership Assessment Toolkit*. Disponible en ligne.
- Horn L, Alba S, Blom F, Faure M, Flack-Davison E, Gopalakrishna G, IJsselmuiden C et coll. (2022) *Fostering research integrity through the promotion of fairness, equity and diversity in research collaborations and contexts: Towards a Cape Town statement (Pre-conference discussion paper)*. *Pré-tirages de l'OSF*. 16 mai. Disponible en ligne.
- Istratii R and Lewis A (2019) *Applying a Decolonial Lens to Research Structures, Norms and Practices in Higher Education Institutions*. Conversation Event Report, 18 September, SOAS, Université de Londres. Disponible en ligne.

Kok MO, Gyapong JO, Wolffers I, Ofori-Adjei D and Ruitenberg EJ (2017) [Towards fair and effective North-South collaboration: Realising a programme for demand-driven and locally led research](#). *Health Research Policy and Systems*, 15(1), 1-17. Disponible en ligne.

Sustainable Futures Network (n.d.) [A Critical Resource for Understanding Impact for Participatory International Research](#). Disponible en ligne.

Concernant l'approche 2 : Consolider les relations et les systèmes de recherche

Davids Y, Heery L and Mitchell WL (2021) Why the role of research management is vital for supporting resilient research. Document préparé pour la Troisième Conférence biennale de l'Alliance des Universités de Recherche Africaines, Pretoria, Afrique du Sud, 17-19 novembre.

DFID (2019) [A Framework and Indicators to Improve Research Capacity Strengthening Evaluation Practice](#). Disponible en ligne.

Ecosystem Services for Poverty Alleviation (2018). [Research for Development Impact: The Role of Equitable Partnerships](#). Séance d'information sur les politiques et les pratiques de l'ESPA. Disponible en ligne.

Kilmarx PH, Maitin T, Adam T, Akuffo H, Aslanyan G, Cheetham M, Corrêa-Oliveira R, Kay S, Khelef N, Kunaratnam Y, Kupfer L and Olesen OF (2020) [A mechanism for reviewing investments in health research capacity strengthening in low- and middle-income countries](#), *Annals of Global Health*, 86(1), 92. Disponible en ligne.

Concernant l'approche 3 : Budget destiné à la formation de partenariats

Bingley K (2019). [Analyse des Partenariats : Research for Health in Humanitarian Crises](#). Londres. Elrha. Disponible en ligne.

Institut national de recherche sur la santé et les soins (s. d.) [Research and Innovation for Global Health Transformation Programme \(RIGHT\)](#). Page Web, consultée en 2022.

UKRI (n.d.) [International Development Peer Review College](#). Page Web, consultée en juillet 2022.

Concernant l'approche 4 : Mettre en œuvre des procédures et des processus qui appuient les partenariats

Académie des Sciences d'Afrique (s. d.) [Good Financial Grant Practice Standard](#). Disponible en ligne.

Davids Y, Heery L and Mitchell WL (2021) Why the role of research management is vital for supporting resilient research. Document préparé pour la Troisième Conférence biennale de l'Alliance des Universités de Recherche Africaines, Pretoria, Afrique du Sud, 17-19 novembre.

ESSENCE on Health Research (2020) [Five Keys to Improving Research Costing and Pricing in Low-and Middle-Income Countries](#). Disponible en ligne.

Miles S, Renedo A et Marston C (2021) [Reimagining authorship guidelines to promote equity in co-produced academic collaborations](#). *Santé Publique Mondiale*.

Participatory Futures Cluster (2020) [Authorship good practices](#). Version 2, 13 novembre 2020. Avenirs durables.

Stergiou J, Timlin J, Newitt S, Dickson L et Kerridge S (2021) [Due Diligence in International Research: Options for Improved Efficiency, Equity and Quality](#). Londres, ARMA et UKRI. Disponible en ligne.

Références

- Alba S, Verdonck K, Lenglet A, Rumisha SF, Wienia M, Teunissen I, Straetmans M, Mendoza W, Jeannetot D, Weibel D, Mayanja-Kizza H et Juvekar S (2020) [Bridging research integrity and global health epidemiology \(BRIDGE\) statement: Guidelines for good epidemiological practice](#). *BMJ Global Health*, 5, e003236. Disponible en ligne.
- Altink A, De Jong S, Gascoigne J, Grugel J, Mazumdar P, Omukuti J, Roy I et White P (2022) [Guide to Good Practice for Inclusive Research in Global Development](#). Centre interdisciplinaire de développement mondial, Université de York. Disponible en ligne.
- Bingley K (2019) [Partnerships Review: Research for Health in Humanitarian Crises](#). Londres. Elrha. Disponible en ligne.
- Bucher A, Collins A, Heaven Taylor B, Pan D, Visman E, Norris J, Gill JC, Rees J, Pelling M, Tufet Bayona M, Cassidy S et Murray V (2020) [New partnerships for co-delivery of the 2030 Agenda for Sustainable Development](#). *International Journal of Disaster Risk Science*, 11, 680–685. Disponible en ligne.
- Equitable Research Partnerships Trust (2018) [Global Code of Conduct for Research in Resource-Poor Settings](#). Disponible en ligne.
- ESPA (Ecosystem Services for Poverty Alleviation) (2018) [Research for Development Impact: The Role of Equitable Partnerships](#). Ecosystem Services for Poverty Alleviation Policy and Practice Briefing, March. Disponible en ligne.
- ESSENCE on Health Research (divers) [ESSENCE Good Practice Document Series](#). Disponible en ligne.
- Fekadu A, Assefa E, Tesfaye A, Hanlon C, Adefris B, Manyazewal T, Newport MJ et Davey G. (2021) [Towards effective and sustainable global academic partnerships through a maturity model informed by the capability approach](#). *Globalization and Health*, 17, 131. Disponible en ligne.
- Fransman J, Hall B, Hayman R, Pradeep N, Newman K et Tandon R (2021) [Promoting fair and equitable research partnerships to respond to global challenges](#). *Canadian Journal of Development Studies*, 42(3), 326–346. Disponible en ligne.
- Harle J (2020) [\(In\)equitable Knowledge Systems: Before, During and Beyond a Pandemic](#). International Network for Advancing Science and Policy, Oxford. Disponible en ligne.
- Harle J et Warne V (2020) [Open Access: Challenges and Opportunities for Low- and Middle-Income Countries and the Potential Impact of UK Policy](#). Rapport commandé par le Foreign, Commonwealth and Development Office, en collaboration avec le National Institute for Health Research et UK Research and Innovation. International Network for Advancing Science and Policy, Oxford. Disponible en ligne.
- IASC (Comité permanent interorganisations) (2016) [The Great Bargain](#) (Site officiel). Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Disponible en ligne.
- Kok MO, Gyapong JO, Wolffers I, Ofori-Adjei D and Ruitenberg EJ (2017) [Towards fair and effective North-South collaboration: Realising a programme for demand-driven and locally led research](#). *Health Research Policy and Systems*, 15, 96. Disponible en ligne.
- Kwon D (2022) [Open-access publishing fees deter researchers in the global South](#). *Nature (Actualités)*, 16 février. Disponible en ligne.
- McLean R, Ofir Z, Etherington A, Acevedo M et Feinstein O (IDRC, 2022). [Research Quality Plus: Evaluating Research Differently](#). Exposé de position, International Development Research Centre, Toronto. Disponible en ligne.

- Menon R, Commodore R, Echt L et Richards C (2021) [SEDI Learning Brief 2: The Political Economy of Evidence Use in Ghana, Pakistan, and Uganda: What SEDI has Learned](#). Strengthening Evidence Use for Development Impact, Oxford. Disponible en ligne.
- Mkwananzi F et Cin M (2021) [Equal research partnerships are a myth but we can change that](#). *Times Higher Education*, 6 octobre. Disponible en ligne.
- NIHR (National Institute for Health and Care Research, RU) (2020) [Global Health Research Programmes: Core Guidance](#) (Version du 3 mai 2021). Disponible en ligne.
- OCDE (2011). [The Busan Partnership for Effective Development Co-operation](#). Disponible en ligne.
- Oswald K, Gaventa J et Leach M (2016) [Introduction: Interrogating engaged excellence in research](#). *IDS Bulletin*, 47(6), 1–17. Disponible en ligne.
- Ross-Hellauer T (2022) [Open science, done wrong, will compound inequities](#). *Nature*, 603: 363. Disponible en ligne.
- Sustainable Futures Network (n.d.) [A Critical Resource for Understanding Impact for Participatory International Research](#). Disponible en ligne.
- UKCDR (2017) [Building Partnerships of Equals: The Role of Funders in Equitable and Effective International Development Collaborations](#). Disponible en ligne.
- UKRI (UK Research and Innovation) (2021) [Due Diligence Guidance for Research Organisations](#). Par Pam Hicks, Mai. Disponible en ligne.
- Wellcome, Académie africaine des sciences et Alliance indienne (s. d.) [Research Management in Africa and India](#). Disponible en ligne.
- Zaman M, Afridi G, Ohly H, McArdle HJ et Lowe NM (2020) [Equitable partnerships in global health research](#). *Nature Food*, 1, 760–761. Disponible en ligne.

